


Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Décision modificative n°2 - 2022 - Réunion du 4 novembre 2022

Les Landes, le Département 

landes.fr



Procès-Verbal des Débats

Décision modificative n°2 - 2022

Réunion du 4 novembre 2022

Adopté le 24 février 2023

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil départemental
Décision Modificative n°2
Vendredi 4 novembre 2022 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Bonjour à toutes et tous. Je vais procéder à l'appel :

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE,	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Absent, pouvoir à M. DELPUECH
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADÉ,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Absente, pouvoir à Mme BERGEROO
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Absent, pouvoir à Mme VALIORGUE

Le quorum est atteint.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, et dans la mesure où il s'agit d'une figure importante des Landes et particulièrement du rugby, je voulais rendre hommage à Benoît DAUGA. Il a été un capitaine emblématique de l'Equipe de France de rugby, a eu 68 sélections, a beaucoup compté pour le rugby français et a toujours montré un courage exemplaire, surtout quand il a été victime en 1975 d'un accident sur le terrain qui a failli le rendre tétraplégique et qui, après une rééducation très importante, a été remis sur pied. Sa disparition pour Mont-de-Marsan, pour les Landes et globalement pour le rugby français est une grande perte.

Je voulais simplement dire ces quelques mots. Vous savez que les journalistes l'avaient dénommé le Grand Ferré. C'était une image un peu guerrière, qui relevait quasiment de la guerre de cent ans. C'était quelqu'un qui, par son rugby, était déjà très en avance sur son temps parce qu'il se mêlait, alors que ce n'était pas tout à fait la règle avant, aussi bien

aux avants qu'aux arrières. Et comme le disait Christian DARROUY, il avait même cette capacité sur 100 mètres de courir aussi vite que lui. Et pourtant, il faisait 1,95 mètre et pesait 100 kilos. En plus, c'était un homme d'une grande gentillesse et exemplaire.

C'est pour cela que je voulais dire quelques mots ce matin et je ne doute pas que le Stade Montois ce soir lui fera honneur, surtout en gagnant.

On va donc ouvrir cette Décision Modificative n°2 en désignant Julien PARIS comme secrétaire de séance, sauf si quelqu'un y voit une objection, et peut-être lui tout d'abord. Aujourd'hui, être secrétaire de séance devient important avec les réformes que vous avez tous dû adopter dans vos collectivités.

Nous allons examiner ce matin 33 dossiers qui sont à l'ordre du jour. Comme la logique l'impose, commencer par le dossier A1 et je vais donner la parole tout de suite à Paul CARRERE pour qu'il aborde le sujet sur les actions en faveur de l'autonomie.

N°s	Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022 ORDRE DU JOUR	Pages du rapport
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	10
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	23
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	47
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	60
M-1	MOTION – POUR UNE SOCIÉTÉ LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	67
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	SOLIDARITE TERRITORIALE – FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT LOCAL	73
C-1	SOLIDARITE TERRITORIALE – FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FEC)	78
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	82
C-3	COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE CONCERNANT LA GESTION DE XL HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES	102

N°s	Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022 ORDRE DU JOUR	Pages du rapport
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - TRANSPORTS	144
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-1	PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES	167
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	173
E-3	PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	180
E-4	DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	185
E-5	DECHETS	189
E-6	TRANSITION ENERGETIQUE	196
M-2	MOTION – SOUTIEN AUX COLLECTIVITES FACE A LA HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE	210
E-7	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	213
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LANDAISE	218
F-2	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	255
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITE TERRITORIALE	287
G-2	TOURISME - THERMALISME	294
G-3	APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT (SATEL) DES LANDES ET DE SON PACTE D'ACTIONNAIRES	302
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (SATEL)	365
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENERLANDES)	541

N°s	Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022 ORDRE DU JOUR	Pages du rapport
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE GASCOGNE ENERGIES SERVICES (GES)	596
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DOMOLANDES	701
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE HUBICS	798
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "SOCIETE DE GESTION DE LA STATION DE MOLIETS". (SOGEM)	879
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "SOCIETE D'EXPLOITATION DES INTERETS DE PORT D'ALBRET" (SEIPA)	959
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	EDUCATION	1047
I-2	SPORT	1053
	J - JEUNESSE	
J-1	JEUNESSE	1065
	K - CULTURE	
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	1083
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	1093
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	1106
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	1128
M-3	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	1136
M-4	RECOUVREMENT DES CREANCES DEPARTEMENTALES PRESENTEES COMME IRRECOUVRABLES	1160

N°s	Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022 ORDRE DU JOUR	Pages du rapport
M-5	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	1165
M-6	DECISION MODIFICATIVE N°2-2022	1174

Dossier n° A-1 – Les actions en faveur de l'autonomie (page 3 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues.

Sur le dossier A1, actions en faveur de l'autonomie. Deux axes pour ce dossier.

Premier axe : Soutenir les établissements face à la crise et limiter l'impact sur les usagers et leurs familles.

Deuxième axe : agir en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Pour le premier axe, concernant tout d'abord le soutien, les établissements et services, comme vous le savez, sont confrontés à deux difficultés majeures : la pénurie de recrutements et les surcoûts, tant énergétiques qu'alimentaires et financiers. A cela s'ajoutent des compensations relativement incertaines de l'Etat, tant sur les mesures nationales de revalorisation des salaires que sur les surcoûts énergétiques. La qualité de l'accessibilité des établissements et des services doit rester, pour nous landais, plus que jamais une priorité.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord soutenir les EHPAD landais. Je vous rappelle à ce titre que nous avons réuni l'ensemble des EHPAD le 7 octobre pour un état des lieux et un travail sur les problématiques d'organisation, de gouvernance et de financement. Au regard de l'actualité, nous avons mis en place deux groupes de travail thématiques avec des premières réunions qui sont programmées semaine prochaine. Première thématique sur la gestion des difficultés du personnel et la seconde sur les surcoûts budgétaires.

En conséquence et en cohérence avec l'axe 1 du Plan Bien Vieillir dans les Landes consacré au soutien des EHPAD, il vous est proposé d'activer trois leviers.

Tout d'abord, mobiliser l'APA à hauteur de 600 000 € dans le cadre d'une dotation complémentaire dépendance exceptionnelle, ce essentiellement pour les EHPAD ayant une section dépendance déficitaire.

Deuxième levier, augmenter la dotation complémentaire bien vieillir à hauteur de 750 000 € pour soutenir les établissements en difficulté.

Enfin, envisager pour 2023 une nouvelle progression de la valeur du point GIR.

Pour soutenir les acteurs du maintien à domicile, dans la continuité de l'axe 2 du Plan Bien Vieillir consacré au maintien à domicile, il vous est proposé également d'activer trois leviers.

Tout d'abord atténuer les effets de la baisse d'activité sur les financements APA pour les services prestataires financés en dotation globale en maintenant les financements sur le second semestre 2022.

Deuxième levier, créer une dotation complémentaire pour les SAAD en difficulté qui solliciteraient un soutien au vu de difficultés particulières de trésorerie à hauteur de 750 000 €.

Troisième levier : intégrer dans les tarifs 2023 des services mandataires et de l'emploi direct l'augmentation du SMIC à 5,63 % (année 2022) et augmenter le tarif accueil de jour de 2,70 %.

Globalement, il vous est donc proposé d'approuver ce soutien aux acteurs du domicile et aux établissements et d'inscrire par transfert à la DM2 les crédits complémentaires suivants :

- 750 000 € au titre des dotations complémentaires EHPAD attribuées dans le cadre du dialogue de gestion ;
- 750 000 € au titre des dotations complémentaires SAAD attribuées dans le cadre du dialogue de gestion.

Et de fixer les tarifs 2023 comme présentés dans le dossier.

Troisième levier, l'anticipation 2023 relative au fonds énergie. Compte tenu de l'incertitude des mesures gouvernementales sur l'aide aux établissements pour compenser les dépenses supplémentaires liées à l'énergie, le Département anticipe la création d'un fonds énergie dont le montant résultera des études et des conclusions du groupe de travail énergie que je viens d'évoquer.

Il vous est donc proposé d'accompagner les EHPAD dans la définition de leur plan de sobriété énergétique et de prévoir la création au Budget Primitif 2023 d'un fonds de soutien exceptionnel pour les surcoûts liés à l'énergie.

Second axe de ce dossier, agir en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie. Il s'agit de refaire un point tout d'abord sur la revalorisation des rémunérations des métiers de l'aide à domicile. Je ne ferai pas le rappel complet, mais l'objectif était de remettre 250 € bruts pour accompagner les agents, soit 180 € nets. Je vous rappelle que dans ce cadre, dès le mois de janvier, nous avons créé une dotation complémentaire estimée à 2,8 M€, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2022 et nous avons fléchi une augmentation de 1,50 € sur le tarif socle. Lors de la séance du 24 juin 2022, nous avons voté un crédit supplémentaire de 1 M€ dans le cadre des dotations des SAAD. Dans le cadre de l'avenant 43, les crédits 2022 inscrits pour le secteur associatif, soit la somme de 1,2 M€, ont été versés dans leur intégralité, essentiellement à l'ADMR. Une régularisation sera effectuée sur la dépense constatée en fin d'exercice au 31/12, première année de pleine application de l'avenant.

Pour le secteur public, les 18 avenants aux CPOM des SAAD gérés par les CIAS et CCAS relatifs à la revalorisation salariale du premier semestre 2022 ont été signés et mandatés, pour une somme globale de 948 000 €. Les avenants 4 pour le second semestre, avec extension aux personnels de portage de repas et administratifs de catégorie C, sont en cours de signature pour un montant de 1 231 730 €.

Pour le secteur public, je vous rappelle que nous avons inscrit un crédit de 1 M€ au BP. Nous sommes en attente du retour CNSA. Nous aurons une dotation qui normalement sera validée en fin d'exercice. Nous avons pour l'instant la certitude uniquement d'un versement de 600 000 €. 600 000 € également concernant l'avenant 43.

Ce qui veut dire en clair que nous avons 3,8 M€ d'accompagnement. Nous avons pour l'instant 1,2 M€ de compensation de l'Etat, peut-être 400 000 € de plus sur la fin de l'exercice. Mais c'est quand même un investissement très important de la part du Département pour accompagner ces métiers.

Deuxième point, convention QENA. Dans le cadre de la feuille de route attractivité des métiers de l'accompagnement, nous avons voulu nous doter d'un outil de mesure coconstruit avec les acteurs concernés, de la qualité de vie au travail, dite QVT, tout particulièrement dans le champ du grand âge. Cela concerne les métiers EHPAD et les services à domicile. L'outil QENA est un outil qui est développé en collaboration avec les professionnels des EHPAD en Nouvelle-Aquitaine, porté par le soutien financier de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP), financé par la CNSA.

Il vous est donc proposé de développer cet outil selon deux axes complémentaires :

- doter les EHPAD landais qui le souhaitent et faire la promotion de son usage pour le généraliser à tous ;
- expérimenter cet outil au niveau des services à domicile, toujours selon une approche coconstruite avec les professionnels et les directions concernées.

Cet outil, au-delà de l'aspect QVT, permettra également de renforcer le dialogue social interne des établissements et services concernés.

Il vous est proposé pour ce faire de prévoir un crédit de 84 294 € à verser à l'ADESP, Association d'Aide à la Décision en Santé Publique, portée par l'Université de Bordeaux, représentant environ 50 % du montant du projet, étant précisé que des cofinancements sont en cours de négociation, notamment auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la CNSA. Et d'autoriser le Président à signer cette convention de coopération et de recherche avec l'Université de Bordeaux.

Voilà, Monsieur le Président, pour le dossier A1.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier Autonomie, vous voyez qu'il y a des éléments très importants de soutien aux établissements, qu'ils soient EHPAD ou services d'aide à domicile. Est-ce que vous avez des interventions ou des questions ? Non ?

Ce que je souhaite rajouter à ce que vient de dire Paul CARRERE, c'est que vous aurez constaté quand même, et ce qui peut être inquiétant, une baisse importante de l'activité de nos services d'aide à domicile. Celle-ci n'est pas liée à une baisse de la demande, mais bien à une difficulté que rencontre nos services d'aide à domicile à réaliser la totalité des prestations auprès des personnes âgées du fait de l'absence de personnel ou de l'incapacité de recrutement. Ils ont été amenés à plusieurs périodes de l'année à ne pas pouvoir exercer principalement des heures de ménage qui sont les prestations qui sont certes essentielles, mais qui ne sont pas les actes les plus importants de la vie quotidienne auxquels sont confrontées les personnes dépendantes. C'est ce qui explique la baisse d'activité, qui est évaluée selon les services d'aide à domicile, entre 7 et 10 %.

Vous savez que nous alimentons ces services d'aide à domicile car leur principale activité, à peu près 75 %, est auprès des personnes âgées dépendantes qui ont un GIR inférieur ou égal à 4 et donc qui est financée principalement par l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, l'APA. Sur cette APA, tous les six mois, il est fait un point avec chaque service pour savoir si celle qui est versée mensuellement correspond réellement au service qui est rendu à la population.

Quand on a fait le point au mois de juin, on s'est aperçu que l'on avait versé plus d'APA que de services rendus. On était en droit de récupérer 2,4 M€. Ce qui a été décidé, c'est d'étaler cette récupération sur deux exercices, c'est-à-dire que l'on en a demandé uniquement la moitié. En plus de cela, quasiment la moitié des crédits récupérés sont réaffectés aux services qui sont en réelle difficulté. Pour cela, on va lancer un appel à projets pour que ceux qui sont réellement en difficulté puissent en bénéficier.

Même chose pour les EHPAD. Vous avez vu que nous mettons une rallonge supplémentaire de 750 000 € pour ceux qui sont en réelle difficulté, qui connaissent les mêmes difficultés que nos services d'aide à domicile en matière de personnel.

Vous voyez tous les efforts qui sont faits.

Dire aussi, et cela a été largement rappelé par Paul CARRERE, que le Gouvernement a pris des mesures qui s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2022. Souvenez-vous que nous avons pris des mesures qui s'appliquent dès le 1^{er} janvier pour la revalorisation salariale des aides à domicile, ce qui constitue là aussi des efforts très importants, mais qui sont à la hauteur de l'utilité sociale de ces agents qui sont réellement indispensables.

Pour vous dire qu'aujourd'hui, le Département par rapport à ces services, tant en EHPAD qu'en services d'aide à domicile, en fin d'année en plus de tout ce qu'il fait dans l'année, vient apporter les éléments qui leur permettront, j'ose espérer, d'être mieux équilibrés financièrement parce qu'on sait pertinemment que ce sont des services aujourd'hui qui sont pour la quasi-totalité largement déficitaires.

Voilà ce que je souhaitais rajouter.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Valiorgue). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT : je vais redonner la parole à Paul CARRERE pour les actions en faveur des personnes âgées.

Dossier n° A-2 – Les actions en faveur des personnes âgées (page 10 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président.

Deux points pour ce dossier. Un premier point qui concerne le soutien au fonctionnement des établissements dans le cadre du Plan Bien Vieillir, avec un point très particulier qui nous permet d'inscrire à la DM2 une recette totale complémentaire de 462 100 € pour le Village Landais Alzheimer Henri EMMANUELLI. Cela concerne tout simplement les dernières subventions des organismes financeurs qui sont arrivées, sachant que l'ensemble des Autorisations de Programme ont été clôturées au début de l'année 2022.

Deuxième sujet, l'investissement pour renforcer la qualité d'accueil et de prise en charge. Cela concerne un accompagnement par anticipation d'opérations de construction/rénovation. Comme vous le savez, nous étalons ces opérations sur plusieurs exercices. Mais nous avons eu cette année l'opportunité d'accélérer cet accompagnement financier. Cela concerne tout d'abord le solde des opérations financées pour l'EHPAD de la Bastide d'Armagnac et de Roquefort avec un Crédit de Paiement 2022 complémentaire de 500 000 €.

Cela concerne aussi des opérations en cours sur l'EHPAD « Le Peyricat » à Sabres avec un Crédit de Paiement complémentaire de 230 000 €.

Cela concerne également sur le plan d'investissement 2021-2026 l'inscription des opérations suivantes :

- l'une est déjà faite, le Centre Hospitalier de Mont de Marsan « Pays des Sources »;
- la deuxième concerne la subvention à l'EHPAD « Les Albizzias » de Dax, du Centre hospitalier de Dax.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de l'aide à l'investissement des EHPAD landais sur la période 2021-2026 un Crédit de Paiement 2022 complémentaire de 820 000 €.

Dernier point, mieux prévenir et accompagner la perte d'autonomie à domicile. Cela concerne les actions du Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes dit le SAPAL que nous devons valider pour 2023. Il vous est proposé d'approuver les activités du calendrier prévisionnel du SAPAL et de fixer la tarification des prestations payantes de ce service.

Globalement, on est sur une DM avec en dépenses 1 550 000 € et en recettes les 462 100 € correspondant au reliquat de subvention du Village Landais Alzheimer.

Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ?

Donc là pour certains établissements qui bénéficiaient des subventions du Département on anticipe le versement.

Donc il n'y a pas d'observations ? Très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Valiorgue). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons passer maintenant à l'examen du dossier A3. Vous rappeler simplement que Boris VALLAUD va nous rejoindre. Pour l'instant c'est Magali VALIORGUE qui a son pouvoir sur les dossiers qui ont été examinés et peut-être sur le prochain.

Dossier A3, je donne la parole à Magali VALIORGUE

Dossier n° A-3 – Les actions en faveur des personnes en situation de handicap (page 23 du volume)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Trois points à aborder dans le cadre de cette Décision Modificative.

Premier point, des ajustements budgétaires qui concernent l'Entreprise Adaptée Départementale, l'établissement et service d'aide par le travail et le service d'accompagnement à la vie sociale.

Le deuxième point concerne le fonctionnement de la MLPH, Maison Landaise des Personnes Handicapées.

Et le troisième point, l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap à domicile et en établissement.

Concernant les ajustements budgétaires tels que détaillés en annexe 2, soit de la page 5 à 17, pour ces trois budgets de l'Entreprise Adaptée, de l'ESAT et du SAVS, les dépenses et les recettes sont équilibrées en investissement et en fonctionnement.

Le deuxième point concernant la Maison Landaise des Personnes Handicapées, le Président vous propose d'inscrire un crédit de 212 000 € qui correspond à la traduction opérationnelle de la gestion électronique des documents, particulièrement attendue et notifiée dans le cadre d'un accord signé avec l'Etat et l'Assemblée des Départements de France, de nature à optimiser le pilotage et le fonctionnement des maisons départementales des personnes en situation de handicap.

Le troisième point concerne l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le Président vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 341 500 €, une recette complémentaire de 28 085 € qui correspond à la prestation de compensation du handicap. Je rappelle que la PCH est une aide financière versée par le Département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Elle comprend cinq formes d'aide : l'aide humaine, technique, l'aménagement du logement, le transport, l'aide spécifique ou exceptionnelle animalière. Son attribution dépend également du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence. Cette augmentation correspond à l'évolution du coût horaire.

Concernant l'accueil en établissement, le Président vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 810 000 € pour les foyers d'hébergement, les EHPAD et les placements familiaux. En outre, il vous propose des revalorisations salariales de certaines catégories de personnels soignants, les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale et les accompagnants éducatifs et sociaux dans les établissements financés par le Département.

En conclusion, le Président vous propose d'inscrire un montant de dépenses de 3 060 000 €, et des recettes pour un montant de 1 702 415 €. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Sur ce dossier A3, est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Valiorgue). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vais donner la parole à Agathe BOURRETERE pour la Protection de l'enfance.

Dossier n° A-4 – Protection de l'enfance (page 47 du volume)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Également des ajustements budgétaires concernant la protection de l'enfance.

Pour la prévention, la protection et l'accompagnement à domicile, il s'agit principalement de l'augmentation du nombre de mesures administratives pour cette période. Comme je vous l'avais expliqué à la DM1, on a beaucoup plus de mesures en AEMO-R, c'est à dire renforcées, qui nécessitent beaucoup plus de visites au domicile et donc beaucoup plus de financement pour le suivi des jeunes qui nous sont confiés. Donc, un crédit complémentaire de 45 500 €.

Pour ce qui concerne la prise en charge des enfants hors de leur domicile et le placement et l'accueil en établissement, nous avons des cadrages tarifaires qui s'imposent à nous afin de prévoir avec sincérité les inscriptions budgétaires. Sans rentrer dans le détail, on peut dire que l'on a un taux directeur général qui va s'établir entre 1 et 3 % en fonction des dialogues de gestion qui seront établis avec chaque établissement.

Pour le point suivant, il s'agit du Centre Départemental de l'Enfance. Les budgets sont scindés en deux sections de compétence : la section de compétence Etat, qui va s'équilibrer et en recettes et en dépenses, en investissement et en exploitation. Vous avez les chiffres dans le document en annexe. Une modification également de l'affectation de résultat pour un montant de 166 712,58 € et des reprises sur provisions, dont vous avez le détail en annexe, qui concernent particulièrement les crédits spécifiques autisme à l'IME et l'ITEP du Pays Dacquois. Ici, il s'agit d'un rejet de cette provision par l'ARS de l'ordre de 94 200 €.

Pour la section de compétence qui concerne le Conseil départemental, l'EPEF 40, la DM2 nous propose d'arrêter le montant de la dotation globale à 6 950 536,18 €, soit une inscription complémentaire de 370 000 €.

Je peux juste commenter ce crédit complémentaire qui concerne à la fois des salaires complémentaires, particulièrement pour les veilleurs de nuit, que l'on retrouvera dans la modification du tableau des effectifs qui suit, mais également la revalorisation de certaines rémunérations liées au Ségur. Pour les veilleurs de nuit, on rentre dans des prises en charge de plus en plus difficiles avec des enfants avec des pathologies et des prises en charge qui sont de plus en plus lourdes pour nos établissements.

Pour la MECS, les lieux de vie et les accueils de jour, si l'on considère l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, il nous est proposé d'inscrire à cette DM2 un crédit complémentaire de 1 257 200 €.

Pour les placements en famille d'accueil et afin de prendre en charge l'amélioration des conditions et de la reconnaissance du travail des assistants familiaux, les éléments de rémunération vont être revus. Le placement continu, le placement intermittent et le salaire d'attente vont être revus à la hausse. Ce qui engendre un crédit complémentaire de 350 000 € pour la rémunération des assistants familiaux.

Les allocations, c'est-à-dire les sommes qui sont versées aux assistants familiaux et aux établissements pour la prise en charge des dépenses quotidiennes des enfants (nourriture, habillement, hébergement, accompagnement), là aussi, il est proposé des crédits

complémentaires de 656 000 € pour des frais de déplacement essentiellement, et en regard, une recette de 450 000 € correspondant au remboursement des frais engagés.

Pour les crédits complémentaires que vous trouvez en bas de page, les 24 000 €, il s'agit de frais de justice.

Concernant la prise en charge spécifique des mineurs non accompagnés, il s'agit d'une prise en charge qui est en partie compensée par l'Etat par le biais d'une subvention exceptionnelle. Le Département a accompagné, en 2021, 168 jeunes et 59 au cours du premier semestre 2022. Le financement de l'Etat sur l'exercice peut dès lors être évalué à 392 970 €, dont 80 000 € au titre de la subvention exceptionnelle. Il nous est donc proposé d'inscrire dans cette DM une recette complémentaire de 292 000 € puisqu'on avait déjà eu à la première DM une inscription prévisionnelle de 100 000 €.

Enfin, il s'agit d'une contractualisation avec l'Etat autour de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Concernant les fiches actions 9 et 14, l'une sur la mise en place d'une équipe mobile médicosociale et sanitaire territorialisée et la seconde dédiée au déploiement d'un dispositif de soutien des assistants familiaux en créant une équipe d'appui. Une partie est financée dans le cadre de la CALPAE. Il y a deux crédits de 309 884 € et 783 131 € qui sont proposés pour cette DM. Au total, 1 036 109 € au titre de la stratégie nationale.

En conclusion, il nous est proposé de nous prononcer sur les inscriptions budgétaires suivantes : en dépenses, 2 590 700 € et en recettes, 1 779 079 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ?

Simplement préciser que dans le cadre du dialogue de gestion, sur la tarification avec les établissements, on a dit entre 1 et 3 %. C'est sans parler des problématiques énergétiques pour lesquelles il y aura un fonds de soutien particulier qui sera créé pour tous ces établissements, que ce soient les EHPAD ou les MECS, qui viendra au-delà du dialogue de gestion s'il y a des sollicitations en la matière. C'était pour compléter la présentation.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Valiorgue). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Pour le dossier B1, je donne la parole à Frédéric DUTIN.

Dossier n° B-1 – Insertion, Famille, Lutte contre les discriminations (page 60 du volume)

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Bonjour mes chers collègues.

Concernant effectivement ce rapport, trois axes et un mot également sur la lutte contre les discriminations concernant une association.

Trois axes qui concernent le renouvellement de la demande de subvention globale au titre du Fonds Social Européen pour la période 2022 – 2027, le renouvellement de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté pour l'accès à l'emploi au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté - c'est la CALPAE, dont Agathe BOURRETERE a parlé, des aides qui pouvaient être apportées dans divers secteurs - et un ajustement de l'enveloppe financière dédiée au versement de l'allocation RSA.

D'abord, la subvention globale du Fonds Social Européen pour 2022–2027, le FSE+. Il s'agit ici d'acter le positionnement du Département des Landes en tant qu'organisme intermédiaire et de permettre l'octroi puis la gestion d'une enveloppe financière issue de crédits européens et destinée à des actions menées sur le territoire landais. J'indique que cette enveloppe est une enveloppe importante puisqu'elle a déjà été notifiée par les services de l'État et qu'elle porte sur 3 751 846 € et doit donc couvrir la période que j'évoquais à l'instant, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Le déploiement des actions est assuré par le biais d'appels à projets avec deux objectifs prioritaires.

D'abord, favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, d'améliorer l'employabilité en particulier pour les groupes défavorisés. Tout cela pour dire qu'il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés et l'atteinte de cet objectif sera mesurée en termes d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi. Généralement, l'enveloppe du FSE qui est affectée à cet objectif est de l'ordre de 2/3 ou 3/4.

Pour le deuxième objectif, il s'agit de promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants. Là, ce sont les actions internes ou des actions portées sur le territoire par des appels à projets. Cela correspond à peu près à 1/3 ou 1/4 de l'enveloppe que j'évoquais tout à l'heure. C'est tourné vers les publics qui sont en grande difficulté sociale et ce sont toutes les actions qui sont menées pour lever les freins sociaux. On en a déjà parlé à de nombreuses reprises dans cette enceinte.

Donc, le Département travaille au dépôt de la demande de subvention globale auprès des services de l'État et prévoit pour le début de l'année 2023 le lancement des appels à projets afin d'assurer le cofinancement d'un certain nombre d'actions d'insertion sur le territoire. Il s'agit d'une étape majeure pour le Département, vous l'avez compris, et pour cette nouvelle période, les services entendent, au-delà de l'animation de la démarche, consolider la gestion et l'organisation de cette mission par le biais notamment de formations complémentaires, une meilleure organisation administrative et une gouvernance renforcée.

Donc, il vous est demandé effectivement d'acter la candidature du Département comme organisme intermédiaire gestionnaire des crédits FSE délégués par l'Etat et de donner délégation à la commission permanente pour valider le dossier, gérer la subvention globale, désigner la commission de sélection et procéder à la programmation des opérations.

Deuxième point, celui qui concerne la CALPAE. Cette partie porte sur la mise en œuvre d'une nouvelle convention avec l'Etat autour de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'une contractualisation qui s'inscrit dans la continuité du processus initié en 2019 et qui permet le cofinancement par l'Etat et le Département d'un certain nombre d'initiatives en faveur des publics les plus vulnérables. J'indique là aussi que l'enveloppe financière n'est pas négligeable. Elle porte sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sur la somme de 1 732 000 €, avec un cofinancement par l'Etat à hauteur de la moitié.

Un premier projet d'actions a été soumis aux partenaires en juillet 2022, puis proposé dans le cadre du comité stratégique le 14 septembre 2022. Quatre actions phares qui doivent être mises en avant et j'évoquerai ensuite les sept objectifs qui sont poursuivis.

Les actions phares sont la création d'une mission d'accompagnement dans l'emploi pour pérenniser l'installation dans l'emploi des publics ayant accédé à une insertion professionnelle.

Deuxièmement le déploiement d'une mission d'accompagnement des personnes en souffrance psychologique. J'en dirai deux mots peut-être, de manière un peu plus détaillée dans les minutes qui vont suivre. La mise en œuvre d'un accompagnement plus intensif et de proximité visant la remobilisation des personnes inscrites dans les minimas sociaux depuis plusieurs années et la poursuite sur l'ensemble du département du projet plateforme mobilité qui répond aux difficultés du public dans ce domaine.

Il s'agit d'un aspect extrêmement important et vous allez considérer effectivement l'effort qui est fait en la matière par le Département puisque, au vu des actions que je vais détailler et des objectifs poursuivis, il s'agit ni plus ni moins que de la création de 8 emplois.

Je développe.

Parmi les objectifs le premier, accueil social inconditionnel de proximité. C'est le déploiement d'une plateforme d'accueil. C'est un axe qui est évidemment poursuivi par nos soins, mais c'est un axe également qui est priorisé par l'Etat. Il va s'agir de réorganiser les secrétariats de circonscriptions.

Deuxièmement, c'est le référent de parcours, c'est à dire la mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans l'emploi et l'orientation et le parcours des allocataires. Sur ce point effectivement, il est important de souligner que le Département va mettre en place des missions qui vont être déployées, notamment sur le territoire de Mont-de-Marsan, le considérant comme un territoire urbain, et de Tartas, territoire rural, qui vont porter sur un accompagnement à la pérennisation des emplois vers lesquels les publics les plus éloignés de l'emploi seront positionnés. L'objectif - c'est l'objectif aussi des créations d'emplois, mais pas uniquement - est de faire en sorte que les agents aient un panel de personnes de 60 à 80 personnes et donc, avec une réduction importante du nombre de personnes à gérer, ce qui permet effectivement une approche, on le comprend bien, et un suivi plus individualisé et plus prégnant.

Et puis, il s'agit également de l'orientation et du parcours des allocataires. C'est la poursuite et la mise en œuvre des plateformes d'orientation.

Le quatrième objectif, c'est la garantie d'activité, sous deux axes.

La mission des travailleurs sociaux, dans le cadre de l'accompagnement social spécifique qui vont être déployés sur chaque territoire d'action sociale et c'est là que j'évoquais que cela fait 6 agents supplémentaires par territoire d'action sociale, un par circonscription. Là encore, la cible est de limiter le nombre de personnes ou le portefeuille de personnes par agent, c'est à dire 60 à 80 personnes. Vous l'avez compris, l'objectif poursuivi est la dégressivité des portefeuilles. C'est une approche globale.

Deuxièmement, c'est l'écoute et l'aide psychologique. L'année dernière, l'action avait été portée sur la mobilité. Là, nous sommes sur l'aspect de la santé et notamment l'écoute psychologique dont on sait qu'elle est effectivement importante au niveau des publics qui sont concernés, par un accompagnement individualisé, par des psychologues ou des temps collectifs. Bref, il s'agit de remobiliser et de rendre la confiance en soi.

Cinquième axe, la mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des Conseils départementaux. C'est un travail qui est en relation avec le SPIE, dont on sait que le Département exerce une fonction pilote et donc, en partenariat avec nos partenaires le Pôle Emploi, la MILO et Cap Emploi.

Développer ensuite la mobilité des demandeurs d'emploi, accompagner les plateformes mobilité et actions de diagnostic individuel.

Et puis, dernier point, les initiatives départementales : développer l'accompagnement vers et dans le logement. Bref, il s'agit de faciliter l'accès au logement, de fournir les informations aux différents droits dont peuvent bénéficier les personnes et notamment, dans le cadre du maintien dans le logement. Et cela doit s'inscrire et doit rejoindre le Plan Départemental de l'Habitat.

Je pense avoir été exhaustif. Je rappelle tout de même que sur cet aspect, l'effort du Département est important. C'est donc la création de ces 8 postes dans cette Décision Modificative au titre de l'insertion et de l'inclusion sociale de façon, effectivement, à faciliter les interventions et surtout à faire en sorte que les publics concernés soient mieux pris en charge par les agents.

Il vous est donc demandé de vous autoriser à signer la convention pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le RSA. En réalité, il s'agit en la matière d'un ajustement de l'enveloppe qui avait été affectée au RSA pour le versement de cette allocation. En effet, les possibles évaluations à la hausse qui avaient été prévues et anticipées lors du budget prévisionnel 2022, par exemple la réforme de l'assurance chômage et la revalorisation de l'allocation, n'ont pas donné lieu à une dépense supplémentaire, tel que cela était envisagé. Tant mieux. Par ailleurs, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est en baisse par rapport à l'année précédente.

Je vous donne deux ou trois chiffres pour illustrer mon propos. Ainsi, la hausse que nous avons connue en 2020-2021 est résorbée et le niveau est à peu près équivalent à 2019. Les chiffres que j'évoquais tout à l'heure, au 1^{er} juillet 2022, le nombre des foyers allocataires est de l'ordre de 8 000 foyers. En juillet 2020, nous étions à 8 868. Ce qui correspond à un nombre de personnes concernées - parce que foyer veut dire quelque chose, mais le nombre de personnes concernées en est une autre, conjoint, ayant-droit, etc. - au 1^{er} juillet 2022, 14 000. En juillet 2020, à peu près 16 000, 15 958. Pour l'année 2021, il y a eu 40 % d'entrées dans le dispositif pour 43 % de sorties. Compte tenu de ce que j'ai indiqué effectivement à l'instant, il vous est demandé de procéder aux ajustements suivants : 2 M€ en dépenses et 100 000 € en recettes, dans le cadre des indus et du recouvrement puisque nous n'avons pas eu à exposer ces sommes là.

La lutte contre les discriminations. Le sujet va être plus rapide. Il s'agit de faire référence à l'association Nouveaux Cycles, qui est un collectif girondin qui a été formé en 2019 qui promeut l'éducation menstruelle et sexuelle. Il faut savoir que Nouveaux Cycles a décidé de s'implanter de manière pérenne dans les Landes par la création d'un premier emploi local grâce à des fonds propres et des subventions de l'Etat. Il faut savoir que cette association a fait des interventions en collège et qu'elle a donné pleine satisfaction dans la conduite du projet accompagné par le Département à hauteur de 10 000 € lors de notre budget primitif. Il s'agit donc de continuer à soutenir l'implantation de cette association dans les Landes dans le cadre de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 €.

Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Vous avez été, comme vous dites, exhaustif.

Cela ne va pas m'empêcher de vous poser une question. Je pense que tous nos collègues sont au courant du projet du Gouvernement de créer une nouvelle entité qui s'appellerait France Travail, qui relierait sous un même vocable Pôle Emploi, Cap Emploi, les missions locales et le pôle d'insertion des Départements.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez et quelle position prendre par rapport à cela, quelles implications cela va avoir sur le fonctionnement et sur l'accompagnement que vous nous avez décrit, sur l'insertion particulièrement parce que c'est quand même notre cœur

de cible, même si c'est partagé aujourd'hui avec Pôle Emploi, et quels sont les effets actuellement de l'accompagnement global par rapport à tout ce travail sur l'insertion.

M. DUTIN : Cela tombe bien que vous me posiez la question parce qu'il me semble bien que c'était la semaine dernière ou il y a quinze jours, je me suis transporté à Dax sur l'antenne Pôle Emploi de Dax qui a été visitée par le Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut GUILLUY, qui a fait une visite de 45 minutes de cette structure et qui, à l'occasion de cette visite, a pu plus ou moins détailler quels étaient les objectifs qui étaient poursuivis dans le cadre de France Travail. Il y avait également Cyril GAYSSOT avec moi.

De ce que nous avons pu en comprendre, il s'agissait en l'état de développer notamment des plateformes qui permettent de regrouper l'intégralité des intervenants en la matière. Ce serait éventuellement une plateforme générale, mais qui pourrait ensuite se dispatcher vers les partenaires. Je ne sais pas si c'est pour rassurer les uns et les autres en leur disant qu'ils vont continuer à exister ou s'il s'agit uniquement d'un leurre. En tout état de cause, c'est la façon dont nous l'avons compris, mais peut-être que d'autres pourront mieux que moi s'exprimer en la matière sur ce point.

Très sincèrement, nous n'avons pas à rougir par rapport à ce qui est prévu au niveau de France Travail. Je considère que le Département n'a pas à rougir de ce qu'il a déjà posé au niveau de l'organisation, au niveau du SPIE, au niveau de notre Pacte Territorial d'Insertion, parce que ce sont déjà les actions que nous menons et notamment, de centraliser et de coordonner dans le cadre d'une gouvernance commune avec nos différents partenaires. Très sincèrement, ce qui est aujourd'hui fait par le SPIE est une déclinaison et une première base de travail très intéressante par rapport à ce qui est préconisé et de ce que j'en ai compris à ce niveau-là.

Concernant le RSA, j'ai pris connaissance d'une lettre qui a été réservée par le ministre DUSSOPT au Président du Département de la Corrèze, qui prévoit que tout allocataire devra bénéficier chaque semaine de 15 à 20 heures d'accompagnement et d'activités de tous types, formation, immersion, démarche sociale accompagnée, ateliers collectifs, etc.

En tout état de cause, il existe à l'heure actuelle un certain nombre de Départements pilotes qui ont fait acte de candidature pour que soient mis en place des chantiers de la réforme France Travail et que soit prise en considération la façon dont les choses vont fonctionner à ce niveau-là. Il s'agira également de déterminer la gouvernance locale qui va pouvoir gérer et diriger les choses. Et puis, il faut aller en direction du recrutement des entreprises qui pourraient être intéressées et partenaires de cette démarche. C'est manifestement ce que nous sommes en train de poser dans le cadre des actions qu'entreprend le Département des Landes depuis un certain temps.

Je ne sais pas si j'ai été exhaustif et si j'ai répondu à votre question. Ce sont les éléments dont je dispose. Si d'autres en possèdent d'autres, j'accepterai que mon propos soit complété, vous vous en doutez.

Monsieur le Président : je vais donner la parole à Boris VALLAUD et ensuite à Monique LUBIN.

M. VALLAUD : Ce qui a été dit était très complet. J'ai eu l'occasion avec Cyril GAYSSOT de rencontrer le Haut-Commissaire, assez longuement, à Paris, qui ne nous a pas dit grand-chose de ses intentions, laissant à penser que dans lesdits territoires d'expérimentation qu'il souhaitait trouver, il y aurait des latitudes pour imaginer des formes différentes et correspondant à la réalité des territoires.

Je pense qu'il faut regarder ce sujet avec intérêt, mais ne pas le délier d'autres questions qui sont les politiques de l'emploi. Je ne sais pas ce qui sera demandé à ces nouvelles structures du point de vue de la mise en œuvre des réformes de l'assurance chômage, que

par ailleurs nous contestons, non seulement du fait de leur caractère régressif, dur, pour les plus précaires et les plus jeunes, mais aussi comme étant au fond une façon de regarder l'avenir avec des vieilles lunettes au moment où on a des transitions importantes à accomplir. Je ne sais pas comment cela se positionnera sur les politiques d'insertion, sur la réforme du RSA qui est annoncée et dont le Gouvernement, alors qu'on n'en sait rien, escompte déjà dans les projets de loi de finances des économies.

Donc, je ferai attention à ce que nous ne soyons pas instrumentalisés et en définitive, les opérateurs de politiques de l'emploi ou de politiques d'insertion, qui seraient décidées par d'autres que par nous-mêmes, en tous cas là où on a des compétences qui nous reviennent.

Donc, regardons cela avec intérêt parce que la centralité du travail ne fait pas débat chez nous. Mais on veut un travail digne, de qualité, porteur de sens. Et pas Uber Pop pour tous sans protection sociale.

Monsieur le Président : Merci. Monique LUBIN.

Mme LUBIN : Nous ne savons pas encore ce qu'il y aura dans cette nouvelle entité. Ce n'est pas arrivé jusqu'au Parlement.

D'abord, dans ce Département, nous appliquons un certain nombre de choses depuis un moment et notamment l'accompagnement global, que nous avons mis en place vers 2015. L'accompagnement global est quelque chose qui fonctionne très bien. Pour l'ensemble des collègues, l'accompagnement global est, sur une situation particulière, la mise en commun des moyens de Pôle Emploi et de la Mission Locale, par exemple. C'est-à-dire que l'on prend toute la problématique emploi, mais on prend aussi toute la problématique sociale et ce sont des agents des différentes entités qui travaillent ensemble sur une situation donnée. Et cela fonctionne bien.

Là où je serai très attentive, pour ne pas dire un peu méfiante, car c'est l'ancienne Présidente de la Mission Locale qui parle. C'est que je me méfie terriblement de ces regroupements à moyen terme ou à long terme. Au début, cela peut apparaître comme une mise en commun de moyens pour servir la cause des plus démunis et des plus éloignés de l'emploi. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans un département où la Mission Locale perçoit des financements très importants des collectivités locales, ce qui n'est pas le cas partout. Financements très importants du Département et financements très importants des communautés de communes et d'agglomération, puisque nous avons réussi à fédérer tout le monde autour de la Mission Locale. Ce n'est pas le cas partout. C'est le cas dans un certain nombre de départements, mais ce n'est pas le cas partout. Je ne voudrais pas que ces regroupements généralisés soient finalement l'occasion de capter des moyens des collectivités locales pour des missions qui, pour l'instant, ne sont pas de la compétence des collectivités locales.

Je ne sais pas si je me fais clairement comprendre, mais nous sommes dans l'expectative.

Monsieur le Président : Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ? Magali VALIORGUE.

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président.

Pour illustrer les propos de Monique LUBIN. Concernant le nouveau contrat engagement jeunes, qui est un dispositif d'accompagnement non plus collectif, puisqu'il a remplacé la garantie jeune. On est sur un accompagnement individuel, avec une possibilité d'accompagnement pour des 16-25 ans, qui est confié aux missions locales, à Pôle Emploi, mais qui va faire l'objet également d'un appel à projets et où l'accompagnement de ces jeunes en situation de recherche d'emploi pourra être confié demain y compris à des partenaires privés. Et là on voit très bien la dérive et on voit très bien le mode

d'accompagnement qui n'est pas le même puisqu'on est dans la co-traitance avec Pôle Emploi sur un accompagnement global. Et demain, on sera sur de l'accompagnement individuel confié à des partenaires qui ne sont pas formés.

Aujourd'hui, un conseiller en insertion et en emploi qui travaille au sein des missions locales, mais également au sein de Pôle Emploi, n'a pas les mêmes formations. Surtout que l'on a des primes à l'embauche, à la signature du contrat, qui ne sont pas neutres puisqu'on est sur une aide de 1 900 € pour des jeunes non diplômés et 1 650 € pour des jeunes diplômés, avec aucune garantie de résultat ni de sortie positive à l'issue de l'accompagnement.

On voit le début de la dérive, au moins de la différence d'accompagnement sur ces jeunes où l'objectif premier est une remise à l'emploi et qu'elle soit la plus rapide possible. On n'est plus sur un accompagnement lié à un projet d'insertion ou de formation.

Monsieur le Président : Très bien. Personne ne souhaite rajouter quoi que ce soit. Oui, Salima SENSOU.

Mme SENSOU : Juste pour compléter par rapport à ce qu'a dit Magali. Ce projet peut être juste une manne financière pour certains opérateurs privés. D'autant plus qu'il y aura un tri parmi les demandeurs d'emploi parce qu'ils vont prendre ceux qui sont tout de suite en capacité d'être remis dans l'emploi et les autres seront à la marge. Nous allons être attentifs parce que les services sont en train de travailler pour l'avenir et on reviendra vers vous pour accompagner un futur projet là-dessus. Mais nous restons très vigilants. Et je suis d'accord avec Magali, ce n'est pas forcément un projet qui va être d'une grande aide au niveau du Département.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Je ne vais rien rajouter par rapport à tout ce qui a été dit.

Cependant, c'est un chiffre intéressant qui a été évoqué par Frédéric DUTIN tout à l'heure. Chacun vit avec des fantasmes ou des imaginaires particuliers certainement. Et on se dit que les gens qui sont au RSA sont des gens qui ne font aucun effort et qui se complaisent dans leur situation. C'est ce que l'on entend de plus en plus souvent. Malheureusement, cette idée gagne beaucoup dans la population. Les enquêtes d'opinion indiquent que 70 % de la population française considère que toutes les personnes qui sont au RSA ou au chômage sont des personnes qui ne font pas beaucoup d'efforts pour en sortir.

Le chiffre qui a été évoqué par M. DUTIN, c'est 40 % d'entrées, 43 % de sorties. Cela veut dire que l'on est sur des populations qui se renouvellent en permanence. On n'est pas sur des personnes qui sont ad vitam aeternam dans cette situation.

Je voulais dire cela pour que tout le monde en ait conscience. Et ce n'est que le flux annuel de l'année 2022.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

On va ajouter au dossier un projet de motion qui va nous être présenté par Salima SENSOU : « Pour une société landaise sans violence contre les femmes ».

Mme SENSOU : Mes chers collègues, comme vous le savez, je vais contextualiser cette motion.

Le Département est pleinement engagé dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques, en particulier via le déploiement de notre stratégie de la promotion de l'égalité femmes/hommes, dont la lutte contre les violences faites aux femmes est l'un des axes prioritaires.

Nos interventions concernent à la fois un volet externe, avec de nombreux partenariats avec les associations et institutions, notamment l'Etat. A ce titre, nous avons déjà validé dans cette assemblée à l'occasion des débats budgétaires près de 365 000 € de dépenses en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, dont les 3/4 sont à destination des associations. L'effort du Département est sans précédent, avec un budget triplé depuis 2019.

Nous sommes également très mobilisés grâce à nos compétences d'action sociale et de l'ensemble des services répartis dans les maisons landaises de solidarité. J'en profite, comme toujours, pour saluer le travail de repérage et d'accompagnement des travailleuses et travailleurs sociaux de la collectivité. Il faut rappeler que selon les données du CIDFF, le référent violences conjugales sur le département actuellement, une personne accompagnée sur trois est orientée par les services sociaux, majoritairement ceux de notre Direction de la Solidarité.

Donc, notre engagement a beau être conséquent, force est de constater dans notre département la continuelle croissance du nombre de victimes déclarées et les besoins considérables qui sont ceux des associations et de toutes les institutions publiques pour accueillir et accompagner au mieux les femmes victimes de violences. En octobre, la France a dépassé le seuil symbolique du 100^{ème} féminicide. Dans les Landes, au moment où je vous parle, près de 80 femmes vivent avec un Téléphone Grave Danger. Un outil protecteur certes, mais qui montre qu'elles sont toutes exposées à des risques sérieux de féminicide.

Dans ce département où le choix a toujours été celui de protéger celles et ceux qui sont fragilisés ou vulnérables, nous souhaitons réaffirmer notre engagement à défendre et protéger les femmes victimes de violences. Toutes les femmes victimes de violences.

Afin que la lutte contre les violences conserve son caractère de lutte politique, nous avons souhaité soumettre à l'approbation de cette assemblée ce vœu qui vise à améliorer la prise en charge des victimes dans les Landes. Le contenu porte sur l'adoption d'un appel à la mobilisation générale, qui a pour titre : pour une société landaise sans violence contre les femmes.

Dans l'optique de toujours élargir un partenariat sur cette politique publique et de montrer l'importance de la force collective, cet appel sera largement diffusé parmi les acteurs landais.

Dans trois semaines, le 25 novembre, nous organiserons à Mont-de-Marsan un événement consacré à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Nous ouvrirons alors la signature de cet appel à l'ensemble des citoyennes et citoyens qui refusent le statu quo et veulent montrer leur empressement de se débarrasser de ce fléau de violence.

Je vous propose donc d'adopter le texte que je vais vous lire et de le diffuser largement auprès des acteurs du territoire, des citoyens et des citoyennes. Je vais vous lire le texte.

« Pour une société landaise sans violence contre les femmes »

Au début du mois d'octobre, la barre symbolique du 100^{ème} féminicide annuel a été franchie. Une année de plus, mais surtout une année de trop. Derrière ces chiffres et derrière ce compteur infernal qui ne cesse de s'affoler au fil des mois, se trouvent des vies lâchement ôtées et des destins injustement brisés.

En 2022 en France, des femmes - jeunes et moins jeunes, des mères, des filles et des sœurs - périssent encore et toujours sous les coups de leurs compagnons ou ex-compagnons. Et pourtant, les violences que subissent les femmes au quotidien ne se limitent pas à l'unique cadre familial et peuvent revêtir des formes bien différentes.

Face à ces constats, il nous est impossible de nous habituer et de nous résigner.

Aujourd'hui, grâce à un travail de terrain opéré par les associations et les pouvoirs publics, dans les Landes comme ailleurs, la parole se libère de plus en plus.

Nous, élues et élus du territoire, responsables associatifs et institutionnels, sommes prêts et déterminés à engager notre département vers une société où les violences contre les femmes seront combattues inlassablement.

L'année dernière, plus de deux landaises par jour étaient victimes de violences physiques ou psychologiques par leur conjoint ou leur ex-conjoint.

Si nous pouvons être soulagés de ne compter aucune femme tuée en 2021 et 2022 dans les Landes, nous ne pouvons pas nous en contenter.

Afin d'améliorer notre engagement pour une société landaise sans violence contre les femmes, les signataires du présent appel s'engagent :

- à améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil publiques et privées ;
- à sensibiliser et former les agent.e.s en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes ;
- à favoriser la prévention des violences en sensibilisant nos jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences ;
- à soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chacun ;
- enfin, à se coordonner pour apporter des réponses complètes aux personnes victimes.

Alors que, dans son texte fondateur, la République arbore fièrement les principes « de liberté, d'égalité et de fraternité », rappelons solennellement que cette devise restera lettre morte si nous ne pouvons assurer aux femmes l'assurance de vivre en sécurité en France, tout en ayant des droits parfaitement similaires à ceux des hommes. Ainsi, aux simples mots, préférons les actes.

Nous appelons également toutes les citoyennes et citoyens, sensibles à ces questions et engagés à faire évoluer notre société à se joindre à cet appel en y ajoutant leur signature.

Monsieur le Président : Est-ce que, sur ce projet de motion qui vous est soumis, il y a des demandes de prise de parole ? Boris VALLAUD.

M. VALLAUD : Simplement pour remercier notre collègue pour cette motion et rappeler que depuis 9 h 10 ce matin, les femmes travaillent gratuitement compte tenu de ce que sont les différences de rémunérations. C'était juste pour le rappeler.

Monsieur le Président : D'autres interventions ? Agathe BOURRETERE.

Mme BOURRETERE : Juste une minute parce que j'échangeais avec Magali VALORGUE là-dessus. Nous étions avec Muriel à une journée et atelier de formation la semaine dernière, proposée par M^{me} LUCY avec l'intervention de l'ADAVEM et du CIDFF. Pour souligner combien cette journée a été pour moi utile et enrichissante. Elle était à destination des élus du territoire. Et j'ai pu noter qu'il y avait beaucoup de femmes, mais beaucoup d'entre elles étaient très loin d'imaginer aujourd'hui ce que représentaient les violences faites aux femmes et particulièrement dans le milieu intrafamilial. Donc, je crois que toutes ces interventions ne sont pas inutiles.

Monsieur le Président : Vous avez totalement raison.

Déjà, quand vous parlez dans une assemblée locale, en dehors de cette instance, du CIDFF, personne ne sait ce que c'est, ce qui est dramatique.

Cela veut surtout dire qu'il y a beaucoup de personnes qui sont très éloignées de ces préoccupations et que tout cela se passe dans le huis-clos familial la plupart du temps et que personne ne veut en entendre parler.

Sauf qu'aujourd'hui, quand même, une affaire judiciaire sur deux dans ce département et en France concerne des violences intrafamiliales.

On parle toujours beaucoup de délinquance, mais la première source de violence est à l'intérieur de la famille. Et les victimes principales sont les femmes. Et les enfants aussi. Ce n'est pas dans la rue que cela se passe les 3/4 du temps.

M. DUTIN : Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit et Salima y faisait allusion.

C'est le dispositif du Téléphone Grave Danger, qui est un dispositif qui est extrêmement intéressant, qui se déploie énormément. J'avais eu l'occasion d'en discuter avec le Procureur de la République de Mont-de-Marsan. C'est aussi un dispositif qui a un coût. Mais c'est un dispositif qui protège parce qu'il y a un éloignement qui peut être vérifié et qui donc renforce l'assise psychologique de ces victimes.

Vous le rappeliez, l'éloignement intrafamilial est une solution, avant tout procès d'ailleurs. Généralement, ces dispositifs sont mis en place avant même le procès. Et sont une alternative aussi à l'incarcération et permettent un traitement différent et un traitement qui me paraît extrêmement intéressant dans l'intérêt des uns et des autres.

Monsieur le Président : Avant de passer au vote de cette motion, une question, liée à une information qui est tombée la semaine dernière.

Vous savez que l'opérateur principal du Téléphone Grand Danger que vous évoquez est le CIDFF dans les Landes. Sauf que le Président de la Cour d'Appel de Pau vient de transférer la gestion des Téléphones Grand Danger du CIDFF à l'ADAVEM.

Je voudrais que ceux qui sont au fait de ces sujets puissent m'en donner les raisons. Je sais que Sud-Ouest avait fait récemment un article important sur l'action du CIDFF, où il était mis en exergue le fait que l'explosion des Téléphones Grand Danger n'était pas financée. Est-ce que cette déclaration a valu une sanction ?

Mme SENSOU : Je peux apporter quelques éléments par rapport à ce dossier.

C'est le CIDFF qui s'occupait de ces Téléphones Grave Danger depuis qu'ils ont été mis en place dans les Landes.

Sauf que ces Téléphones Grave Danger n'étaient pas financés par la Justice jusqu'à présent. Cette année, le CIDFF était vraiment en difficulté par rapport à l'accompagnement de ces Téléphones Grave Danger.

Ils ont alerté plusieurs fois la Justice. Ils nous ont alertés nous, le Département.

Sauf que la Justice, jusqu'à aujourd'hui, ne répondait pas par rapport à l'aide financière qu'elle pouvait apporter pour accompagner ces téléphones Grave danger, qu'elle mettait

en place. Il y en a 76 actuellement dans les Landes. Et cela a un coût dans l'accompagnement qui n'est pas négligeable.

Suite au dernier article de Sud-Ouest, la Justice a pris conscience de la vraie difficulté par rapport à cela, puisque le CIDFF n'avait pas été entendu, et a pris la décision, au lieu de financer, d'enlever ces Téléphones Grave Danger et de les remettre à l'ADAVEM, qui est en capacité de faire cet accompagnement.

Actuellement, rien n'est totalement acté. C'est encore en pourparlers. C'est un dossier que l'on suit attentivement au niveau du Département. C'est tout ce que je peux dire de plus. C'est encore en cours et on n'a pas encore de décision finale là-dessus.

M. DUTIN : Sur le ressort de la Cour d'Appel de Pau, et cela correspond à ce que vous indiquiez puisque c'est une décision du Premier Président de la Cour d'Appel de Pau.

Il faut savoir qu'il y a un partenariat et un conventionnement entre la Cour, mais également les différentes juridictions qui relèvent de la Cour, avec l'ADAVEM puisque l'ADAVEM est un partenaire de l'institution judiciaire depuis plusieurs années et la plupart des rapports d'enquêtes sociales, etc., sont confiés à l'ADAVEM.

Je pense que c'est une facilité qui a été prise par le Premier Président de recentrer sur un partenaire ancien et institutionnel.

Je ne fais pas d'autre commentaire. Je constate.

Mais en tout état de cause, et c'est ce que je n'aime pas, aujourd'hui dans ces sujets-là, on a pratiquement un monopole qui est exercé par l'ADAVEM.

Et tout ce qui est monopole et absence de pluralisme m'ennuie toujours.

Monsieur le Président : Je voudrais juste rappeler, pour qu'il n'y ait pas de confusion, que le prescripteur des Téléphones Grand Danger est le Procureur.

Quand ce dispositif a été mis en œuvre dans les Landes, on a commencé par 1 pour rapidement passer à 5. Et comme l'a dit Salima SENSOU, on en est à 76 aujourd'hui. Depuis que cela a été mis en place, il n'y a pas eu de financement complémentaire apporté à l'opérateur qui exerce la responsabilité de la gestion des Téléphones Grand Danger.

Il y a un accompagnement avec des avocats, des juristes, un accompagnement social. C'est beaucoup de temps passé par l'association, qui est aujourd'hui financièrement en grande difficulté.

Ce que l'on voulait souligner, c'est le fait qu'une fois de plus, on dit que le pollueur devrait être le payeur, le prescripteur devrait être aussi le payeur. Normalement, c'est la loi. Visiblement, le Ministère de la Justice prescrit, mais ne finance pas.

Et quand les gens le font remarquer, plutôt que de rattraper l'erreur commise, on transfère la gestion à un autre opérateur. Ce sont des pratiques qui sont quand même assez particulières.

Sur la motion, je vous propose que nous la votions à main levée. En la votant, ainsi, cela voudra dire que vous la signez tous.

[Le Président procède au vote à main levée]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président Je vous en remercie. Ne soyez pas surpris de trouver votre nom associé à cette motion.

On va passer au dossier C1, Didier GAUGEACQ sur la Solidarité Territoriale.

Dossier n° C-1 – Solidarité territoriale – Fonds de développement et d'aménagement local (FDAL) et Fonds d'équipement des communes (FEC) (page 73 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Quatre points principaux sur ce dossier, essentiellement des ajustements budgétaires sur différents dispositifs d'accompagnement au développement local des collectivités.

Le premier sujet dans le cadre du FDAL : le volet revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs et le dispositif « Petites Villes de Demain ». Un petit rappel, le Conseil départemental a identifié depuis 2019 67 centralités au niveau du département. Dans le dispositif PVD, il y a 14 communes qui sont concernées.

Depuis 2022, à côté de la revitalisation, nous avons inscrit le volet redynamisation, permettant ainsi à l'ensemble de ces 67 centralités de pouvoir disposer des fonds départementaux pour les accompagner. Cela passe par la mise en place de plans de référence. Aujourd'hui, il existe 13 plans de référence à l'étude, 16 qui sont en cours de réalisation et 8 conventions revitalisation-redynamisation qui ont été programmées depuis 2019 pour un montant de 2 225 000 €, et il y a maintenant une quinzaine de conventions en préparation.

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, il y a la signature d'une convention qui s'appelle l'ORT, l'Opération de Revitalisation du Territoire, une à Villeneuve a été signée, d'autres vont l'être régulièrement au fur et à mesure que les conventions sont signées avec le Conseil départemental.

Pour le volet revitalisation, nous avons un ajustement budgétaire par apport à la réalisation des projets puisque, entre le moment où on décide un projet et le moment où on demande le financement, il se passe bien souvent un certain nombre d'années. Par rapport au Crédit de Paiement 2022, il vous est proposé un ajustement à la baisse de - 1 270 000 €. Cela concerne les autorisations de programme 2020 et 2021.

Pour le dispositif Petites Villes de Demain, les études sont cofinancées par le Conseil départemental et par la Banque des Territoires. Il vous est proposé de rajouter une somme de 17 500 € pour la recette complémentaire auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de ces études PVD.

Pour les projets locaux de développement et d'aménagement local, toujours dans le cadre du FDAL, il vous est demandé d'accepter une baisse du Crédit de Paiement de 150 000 €.

Dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique, les CRTE : nous avons voté, pour les années 2022-2023, une enveloppe globale de 5 M€ répartis sur deux ans. Sur 2022, 99 projets ont été validés dans le cadre de ce CRTE pour un montant d'environ 3 113 000 € d'aide. Les projets sont en cours. Certains ont commencé, d'autres vont commencer bientôt. La majorité des paiements se feront sur l'année 2023. Là également,

il vous est demandé de faire un ajustement de Crédit de Paiement en adoptant une baisse de 1 M€ sur les enveloppes prévues initialement.

Pour le Fonds d'Équipement des Communes, il vous est proposé dans un premier temps de maintenir l'enveloppe de programme à 1 586 000 €, de modifier l'échéancier et de modifier le montant prévisionnel de l'échéancier en ajoutant 150 000 €, le portant ainsi à 852 309 €. On s'ajuste par rapport aux travaux des communes et aux demandes de financements.

Voilà pour ce dossier, essentiellement des ajustements budgétaires à la baisse, - 2 270 000 € en dépenses, et + 17 500 € en recettes.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Des questions, des observations ? N'hésitez pas.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons passer au dossier suivant, le dossier C2, je donne la parole à Jean-Marc LESPADÉ.

Dossier n° C-2 – Habitat et logement (page 82 du volume)

(Rapporteur : M. LESPADÉ)

M. LESPADÉ : Merci Monsieur le Président. Les deux pages d'introduction de ce rapport habitat et logement sont peut-être longues, mais elles sont nécessaires car elles dressent le tableau de la situation sur notre département en matière de logement avec la progression démographique que l'on connaît.

En effet, la situation économique et la situation sociale (vieillesse, évolution des structures familiales...), mais aussi le faible taux de rotation du parc HLM, font que les besoins en logement des Landais sont en constante évolution malgré une production de logements sociaux soutenue ces dernières années.

La problématique de logement constitue un frein à l'emploi et on constate que les jeunes de moins de 29 ans sont les plus exposés. Ils sont nombreux, alternants, étudiants, saisonniers, intérimaires, stagiaires, en période d'essai ou en CDD, à connaître la dure expérience du manque de solvabilité et de précarité souvent liés à leur statut.

La réalisation d'un l'état des lieux départemental en matière d'habitat des jeunes pourrait faire l'objet d'un travail partenarial avec les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales des Landes en début d'année prochaine et nous permettrait justement de mieux apprécier leurs besoins. À noter que le Département suit et accompagne aussi les projets actuellement à l'étude de logement des saisonniers sur les territoires des communautés de communes Cœur Haute Lande, Maremne Adour Côte-Sud, Grands Lacs et Mimizan.

Le Conseil départemental des Landes, acteur majeur de la solidarité départementale, poursuit aussi sa politique volontariste en matière de construction et de réhabilitation de logements conventionnés en y consacrant un montant global de 15 M€ sur la période 2021-2026. C'est une somme importante.

Ainsi, il agit sur le coût des logements sociaux par l'instauration de bonnes pratiques entre acteurs publics et privés et développe de véritables outils opérationnels en se dotant dernièrement d'une foncière de revitalisation pour accompagner la transformation des petites villes de demain. Cependant, pression foncière, hausse des coûts de construction, de la TVA et du taux d'intérêt : tout cela a des conséquences très significatives sur les opérations portées par les bailleurs sociaux. Cette situation fragilise aussi XL Habitat qui gère près de 80 % du parc social du département. Le bailleur social se voit aujourd'hui dans l'obligation de mobiliser 30 % de fonds propres par nouvelle opération, ce qui va nécessiter à moyen et long terme une intervention renforcée de notre collectivité.

Par ailleurs, l'objectif de « *zéro artificialisation nette* » d'ici à 2050 introduit par la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 positionne l'accès et le coût du foncier comme un enjeu déterminant qui a conduit donc le Conseil départemental à accompagner la mise en place de stratégies foncières dans les Landes avec le soutien de la Banque des Territoires.

Ainsi, le premier point concerne justement la réalisation d'une étude prospective en matière de foncier pour développer et adapter une offre d'habitat aux besoins des Landais. Celle-ci est confiée à la société coopérative Place qui va travailler en partenariat avec le Cabinet Pluralités. La proposition méthodologique a d'ailleurs été présentée ici-même au niveau du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Landais. Les résultats de cette démarche innovante pilotée par le Département seront rendus bien sûr publics dans le courant du premier trimestre 2023.

Le deuxième point concerne la réalisation d'un diagnostic départemental sur la problématique du logement des jeunes afin de mieux connaître le profil des 15-30 ans, identifier leurs besoins pour adapter et développer l'offre en matière de logement.

Il nous est proposé d'autoriser le Président à lancer un diagnostic d'un coût prévisionnel estimé à 30 000 €, à accomplir les démarches afférentes, délégation lui étant donnée pour solliciter des cofinancements auprès des services de l'État et de la CAF.

Dans le troisième point, il nous est proposé d'approuver les adhésions de l'entreprise sociale pour l'habitat ERILIA et de la coopérative SOLIHA Bâtitseur de logements d'insertion à la convention de partenariat pour le développement du logement social dans le département - c'est une convention dont nous avons déjà parlé ici-même - et bien sûr, d'autoriser le Président à signer ladite convention et de fait, d'étudier l'octroi de garanties d'emprunt contractées dans le cadre de leurs futurs projets de logements sociaux dans notre département.

Enfin, le dernier point concerne la modification des conditions de garanties d'emprunt par le Conseil départemental dans le cadre de l'accord tripartite entre la Fédération des Promoteurs Nouvelle-Aquitaine, les bailleurs sociaux signataires de la convention de partenariat et le Département. Pour rappel, le Département se porte garant des emprunts nécessaires à la création ou la réhabilitation de logements sociaux des bailleurs signataires

afin d'éviter que la concurrence entre organismes HLM participe à l'inflation foncière et immobilière.

Le 18 mars dernier, le Département a signé une convention de partenariat avec l'Union Régionale HLM et la Fédération des Promoteurs Immobiliers pour, justement, agir sur le coût des logements sociaux au travers de la maîtrise des coûts du foncier. La délibération qui nous est soumise vient compléter un manque dans la convention concernant les prix plafonds des places de parking en vente en état futur d'achèvement (VEFA).

Il nous est proposé d'approuver la modification apportée en annexe de la convention public/privé qui intègre les prix plafonds pour les places de stationnement, c'est à dire pour les communes de Capbreton, Soorts-Hossegor, Labenne, Seignosse, Ondres et Tarnos, 6 500 € H.T par place de parking dits en super structure et 8 000 € H.T par place en souterrain, et pour les autres communes, 6 500 € H.T par place de parking, et d'autoriser le Président à signer l'avenant à ladite convention intégrant les prix plafonds pour le stationnement ainsi que les deux nouveaux partenaires ERILIA et SOLIHA Bâtitseur de logements d'insertion, évoqués précédemment.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Ce dossier préoccupe beaucoup de nos concitoyens. Je pense que vous savez tous qu'aujourd'hui, la majeure partie de nos demandes de rendez-vous est liée aux problèmes de logement, beaucoup moins aux problèmes d'emploi.

Julien DUBOIS a demandé la parole.

M. DUBOIS : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, je vous rejoins sur le constat qui nous amène à regarder de près la problématique du logement sur notre département, problématique qui est déjà cruciale pour beaucoup de ménages qui souhaitent s'installer dans les Landes et, on peut le prévoir, qui va le devenir de plus en plus puisqu'on peut se dire que nous allons être soumis à une pression qui sera identique à celle que connaissent d'autres territoires à proximité, le Pays Basque, la région bordelaise, alors que nous allons aussi avoir les conséquences d'afflux de population, comme ils l'ont connu les années passées.

Il y a tout un tas de mesures que vous proposez qui sont pertinentes pour pouvoir permettre au Département de se saisir de ce sujet, des diagnostics, mais aussi des opérations pratiques. Nous voudrions juste attirer l'attention de l'Assemblée, même si je pense que nous sommes beaucoup déjà vigilants sur ce sujet, sur l'accession à la propriété, qui est une des mesures à prendre en compte dans la problématique des logements sociaux. On verra tout à l'heure dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant XL Habitat, que c'est, peut-être, le point sur lequel les magistrats indiquent que les objectifs ne sont pas atteints. Je crois que XL Habitat avait pour projet de vendre 350 logements. On en est à 19 parce qu'il y a une problématique sur le taux de rotation des logements.

Bref, sur ce sujet-là qui n'est pas simple puisque toutes les collectivités y sont confrontées sans avoir réellement de solutions pertinentes et qui s'imposent à tous à proposer, je pense que le Département doit aussi, peut-être, mettre un peu plus d'attention dans le cadre des mesures portées sur le logement social. On a des mesures à mettre en place, le PSLA, le BRS dont on n'est pas sûr que ce soit la solution à tous nos problèmes, travailler peut-être aussi sur ce taux de rotation dans notre parc qui représente 80 % du parc social landais, celui de XL Habitat, avec peut-être là-aussi une vigilance à porter sur ces commissions qui doivent, tous les trois ans, réévaluer le statut des locataires dans les logements sociaux pour vérifier si on est bien en adéquation en termes de logement proposé et de situation des locataires.

Bref, je crois qu'on est là, à la charnière je le disais, qu'on voit la situation évoluer vers une pression qui va devenir totalement ingérable comme on la connaît dans d'autres

territoires, mais qui n'est peut-être pas encore totalement constatée ici dans les Landes. Je crois qu'on est, que nous sommes à la charnière pour nous, (le Département, mais aussi toutes les collectivités), pour pouvoir accentuer et chercher toutes les solutions possibles pour l'accès à la propriété, parce que ce sera, de notre point de vue, l'enjeu des prochaines années pour que notre département puisse maîtriser aussi les populations qui viennent. On a une attractivité naturelle sur certaines populations, notamment les seniors. Il faut que l'on puisse effectivement avoir les moyens, on en est tous conscients et je suis très humble en disant que je n'ai pas toutes les solutions, mais je pense que le Département est l'échelle, la collectivité pertinente pour pouvoir accentuer les efforts sur l'ensemble des logements sociaux que vous avez décrits là, mais avec une attention particulière, parce que nous avons peut-être un peu plus de retard, sur l'accès à la propriété elle-même.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Sylvie PEDUCASSE et ensuite Monique LUBIN.

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas forcément le lieu de refaire un débat qui peut avoir lieu au niveau local, mais je suis ravie d'entendre M. DUBOIS s'exprimer sur ce sujet puisque la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a considérablement revu à la baisse ses budgets en direction du logement social. Donc, peut-être que c'est lié à son propos qui consiste à dire que l'échelon départemental est peut-être l'échelon approprié. J'espère toutefois que ce sont des actions conjointes qui nous permettront de répondre effectivement à cette problématique. Pour moi, la question du BRS qui fonctionne dans un département limitrophe qui est soumis à une pression foncière importante est sans doute un levier que nous pourrions actionner pour permettre l'accès sociale à la propriété, puisque les leviers qui existaient jusque-là, et en tant que vice-présidente en charge du logement et de l'habitat sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, c'est un sujet qui me préoccupe, ne semblent pas forcément les plus pertinents.

Donc, je pense que les éléments qui nous seront apportés par le cabinet Place sur les stratégies foncières, au vu de la présentation qui en a été faite au moment de l'Assemblée Générale de l'EPFL, ont paru particulièrement pertinents et je pense qu'il y a une attente importante des EPCI sur ce sujet qui pourront nous orienter avec la question aussi du zéro artificialisation, c'est à dire qu'il va falloir à la fois répondre à une problématique qui est celle de loger, décemment, les personnes qui sont sur le territoire, à un coût qui leur soit accessible, et en même temps répondre à des contraintes environnementales dont nous avons tous conscience. Donc effectivement, c'est un vrai défi auquel nous sommes confrontés et j'espère que l'action collective nous permettra d'y répondre.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Monique LUBIN.

Mme LUBIN : Pour présider une des deux commissions d'attribution de XL Habitat de ce département et Henri pourrait dire la même chose, aujourd'hui, ce que l'on appelle le parcours résidentiel est très compliqué à mettre en œuvre. C'est cyclique, forcément. On a eu des périodes où la situation du logement était moins tendue et où donc les résidents des logements sociaux arrivaient à quitter le logement social, à acheter du logement, à faire construire, et là, on est à nouveau dans une situation extrêmement tendue où il n'y a pas de turnover. Les gens gardent leur logement.

Alors l'accès à la propriété, oui, je pense que c'est le rêve de beaucoup. Nous sommes dans un département où nous avons la culture de l'accès à la propriété, de l'habitat individuel ; mais franchement, il faut se rendre compte que nous sommes actuellement dans une période extrêmement tendue. Je préside une commission depuis fort longtemps maintenant et je crois que je n'ai jamais vécu de période où nous avons si peu de logements à proposer parce que justement ce parcours ne se fait plus. La situation est complètement bloquée. Il y a une espèce de bouchon et nous avons aussi beaucoup de mal à pratiquer

la mixité sociale que nous nous employons à pratiquer habituellement parce que nous sommes confrontés à des situations de personnes en grande difficulté qui, si elles ne sont pas logées par le parc social, ne sont pas logées du tout. Vraiment, je tiens à dire que la situation du moment est quand même particulièrement compliquée.

Alors après, sur le fait que XL Habitat ait vendu moins de logements que prévu : je vous avoue que j'ai toujours trouvé cette idée de vendre du logement social très curieuse. Elle a été votée lors d'une loi dont j'ai oublié le nom, en 2018 je crois. Je vous avoue que j'ai toujours trouvé cela très curieux parce que effectivement vendre du logement social à des locataires du logement social, pourquoi pas, à la condition derrière d'avoir les moyens de construire de nouveau du logement social pour que l'offre ne baisse pas. Or, nous sommes dans une période et dans un département où nous savons pertinemment que le foncier devient très difficilement accessible, y compris pour les bailleurs sociaux, a fortiori même pour les bailleurs sociaux, si les collectivités ne nous donnent pas un coup de main et donc, vendre du logement social aujourd'hui, ce n'est quasiment pas possible.

L'Etat nous demande de vendre du logement social pour créer nous-mêmes – les bailleurs sociaux – nos propres réserves financières et dans le même temps, il n'a jamais autant baissé les contributions au logement social et puise de manière indécente dans les caisses des bailleurs sociaux, alors que cet argent qui est dans les caisses des bailleurs sociaux, c'est celui des locataires. Parce que contrairement à une idée particulièrement répandue, les finances des bailleurs sociaux ne sont alimentées que par l'argent des locataires, qui paient leur loyer. Et donc, en ponctionnant les avoirs des bailleurs sociaux qui servaient à financer du nouveau logement, on est entré dans une spirale qui fait qu'aujourd'hui, on n'a jamais aussi peu construit de logements sociaux dans ce pays.

Monsieur le Président : Eva BELIN, Julien DUBOIS, Sylvie BERGEROO

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président. Si je souscris complètement aux propos que vient de tenir Monique LUBIN, je fais peut-être partie de ceux dans cette salle qui ont la chance, ou la malchance, je ne sais pas trop, d'avoir eu à livrer beaucoup, beaucoup, beaucoup de logements. Pas que des logements sociaux puisque, pour information, la commune d'Ondres a livré en 24 mois 850 logements. Cela veut dire, mes chers collègues, qu'en deux ans, la commune d'Ondres qui comptait 5 500 habitants au dernier recensement devra accueillir 850 familles.

Si, évidemment, nous en sommes absolument ravis parce qu'on a bien conscience de la tension et des difficultés, vous comprenez aussi la nécessité d'agir avec une certaine croissance puisqu'on se retrouve, nous, confrontés à des difficultés d'accueil de ces populations qui arrivent avec des attentes légitimes en termes de services, d'écoles, de voirie, même de professionnels de santé dont on ne disposait pas et, comme le disait notre collègue Monique, pour certains aussi avec des difficultés sociales qu'il nous faut prendre en compte et pour lesquelles nous ne sommes pas outillés, nous collectivité. Pour autant, il nous faut agir au quotidien puisque c'est vers nous que se tournent légitimement ces familles.

Donc, attention aussi à vouloir aller trop vite. Nous aujourd'hui, à Ondres en tous cas, on en paie les pots cassés.

M. DUBOIS : Je ne vais pas refaire le débat avec Sylvie, vice-présidente à l'Agglo, on ne va pas vous embêter avec ça ; je vous invite à suivre les Conseils, ils sont diffusés en direct à chaque fois, n'hésitez pas.

Sur l'accession à la propriété, je pense qu'effectivement la possibilité d'être à terme propriétaire du bien dans lequel on vit est quand même un objectif important pour une majorité de ménages et je pense que c'est quelque chose que l'on doit favoriser, au-delà de la location qui est bien évidemment elle-aussi pertinente, mais il y a quand même une

possibilité d'inscrire les gens sur notre territoire avec un objectif de vie bien plus particulier, bien plus prégnant lorsqu'on est sûr de l'accession à la propriété.

Pour cela, je pense que l'on est en nécessité de déployer des moyens colossaux. Les mesures sur lesquelles on est revenu à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax étaient symboliques par rapport à ce que l'on doit faire aujourd'hui par rapport aux prix du marché que l'on constate, et pour apporter des solutions à ces personnes qui n'en auraient pas les moyens et que l'on souhaite accueillir sur notre territoire.

C'est là où je dis que le Département, avec la dynamique financière qu'il connaît aujourd'hui (on ne sait pas ce qu'elle sera demain), je crois, est l'échelon pertinent pour pouvoir avoir ces leviers importants grâce à la Foncière dont on a parlé tout à l'heure et grâce à XL Habitat qui est un opérateur crucial sur notre territoire.

Quand je parlais des 350 logements qui n'ont pas été vendus, ce n'est pas une loi, c'était dans le plan départemental de l'habitat qui avait été voté par cette Assemblée. Mais je comprends aussi que si on en est à 19, ce n'est pas une volonté de n'en avoir vendu que 19. C'est parce qu'il y a d'autres impératifs. Je pense qu'il faut du coup que ce soit inscrit à l'origine des projets. Qu'il y ait une partie des logements qui effectivement, à terme, une fois loués, (le PSLA permet ça) reviennent à la propriété des occupants, sachant que je crois que le BRS répond à des problématiques sur des territoires en très grosse tension, mais je ne suis pas sûr que cela nous apporte beaucoup de choses ici. Pour vous dire que j'ai l'impression que l'on dit les mêmes choses, que l'on a la même volonté avec le même constat que les choses ne se résoudre pas en un claquement de doigts, j'en suis bien conscient.

Mme BERGEROO : Juste pour préciser, compléter un aspect qui, pour moi, est indissociable du logement, ce sont les problématiques liées à l'emploi. Ce sont des personnes qui sont logées en logements sociaux. On retrouve aussi des personnes qui sont en grande difficulté par rapport à l'accès à l'emploi et cela va forcément de pair. Difficultés économiques, difficultés sociales, difficultés de sortir des logements sociaux, d'où aussi la problématique de l'absence de turnover. On a parlé de parcours résidentiel, il faut parler aussi, j'insiste, c'est complémentaire, du parcours professionnel qui aujourd'hui en fait pour beaucoup de Landais, de jeunes et de moins jeunes Landais, est un blocage. L'ascension ne se fait pas, la progression professionnelle ne se fait pas et donc, au niveau social, il y a une stabilité que l'on retrouve au niveau du logement, forcément.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup pour la qualité du débat. C'est un sujet qui me préoccupe depuis très longtemps. C'est ce que l'on constate aujourd'hui. On le voit venir depuis très longtemps.

Dans ce département, on n'a jamais autant construit de logements sociaux. Il faut que tout le monde l'ait en tête et regarde les chiffres depuis un certain nombre d'années, mais on ne rattrape pas la demande, c'est-à-dire que l'on en construit, on en construit, mais il y a cumul à la fois de la faible rotation, qui a été évoquée (parce que compte tenu de toutes les tensions qui existent sur le logement, sur l'emploi aujourd'hui font qu'il y a très peu de rotation), et d'autres facteurs.

C'est également lié au vieillissement. Là aussi, il y a beaucoup d'idées reçues sur les occupants des logements sociaux. Regardez le nombre de personnes âgées qui sont dans les logements sociaux. Ils y sont rentrés à quatre et se retrouvent à un parce qu'il y a le desserrement de la population, la décohabitation qui font que le problème du logement aujourd'hui n'est pas uniquement un problème d'accession à la propriété, mais un problème quantitatif.

Quelle est la difficulté aujourd'hui ? 85 % de la production de logements nouveaux n'est liée qu'au desserrement de la population. Le desserrement de la population, souvent,

personne ne sait ce que c'est. C'est ni plus ni moins que vos enfants qui quittent le foyer familial, les divorces, les familles monoparentales, les décès. On voit qu'il y a des changements uniquement dans la cellule familiale. Si vous remontez à il y a trente ans et que vous regardez le nombre de personnes par logement et que vous regardez le nombre de personnes par logement aujourd'hui, la première cause de la croissance du nombre de logements nécessaires est liée au problème du desserrement de la population et non à l'arrivée de populations nouvelles. Souvent on se dit que c'est pour la croissance démographique. Non, pour garder le même nombre d'habitants, il vous faut déjà 85 % de logements supplémentaires.

Ensuite, excusez-moi Monsieur DUBOIS, mais je ne crois pas que le débat soit aujourd'hui entre l'accession et la location. Je ne crois pas que le rêve français soit à nouveau la France des propriétaires, comme ça a pu être dit. C'est déjà la France du logement, c'est-à-dire que les gens aspirent à avoir un logement avant d'être propriétaires. Le problème auquel on est confronté aujourd'hui, c'est l'absence à laquelle sont confrontés nos concitoyens sur le logement.

M^{me} BOUTIN avait fait voter la loi dont ne se souvenait pas tout à l'heure Monique LUBIN qui était la loi ENL (loi portant Engagement National pour le Logement). Elle avait dit : un logement social vendu, cela fait trois nouveaux logements sociaux construits. Regardez les statistiques. Cela ne concerne pas uniquement XL Habitat. Pour pouvoir vendre un logement social, il faut qu'il y ait un acquéreur. On en a mis en vente beaucoup. Les 350 qui avaient été recensés sur les 12 000 que gère XL Habitat étaient des logements qui avaient été validés par le Conseil d'Administration, en général dans les zones qui sont les moins tendues parce que dès que vous essayez de vendre un logement social dans une zone tendue, vous vous créez un problème supplémentaire et surtout, vous accélérez la spéculation parce que souvent, vous vendez le logement et vous vous apercevez que trois ou quatre ans après, il a été revendu trois fois le prix. Il faut faire attention, on n'est pas là pour encourager ce genre de pratiques.

Au-delà de cela, au début on en a vendu quelques-uns. Aujourd'hui qu'est-ce qu'il se passe ? Les personnes qui sont dans nos logements sont dans l'incapacité de les acquérir, dans l'incapacité. On ne va pas vendre des logements à des personnes qui ne sont pas des locataires parce que c'est quand même ça le principe dans le parcours dit « *résidentiel* ».

Autre élément que vous nous dites, c'est le département qui vous semble être le bon échelon. Je suis très satisfait d'entendre des choses de ce type. Pas spécialement là. Cela veut dire au moins que petit à petit dans ce pays, on commence à comprendre l'importance des départements. C'est déjà bien, mais il ne faudrait pas que chaque fois qu'il y a une difficulté, on se dise qu'il faut passer la balle à son voisin, pour reprendre l'image liée au rugby.

Le premier responsable aujourd'hui de la politique du logement est l'Etat qui est particulièrement défaillant, comme cela a été dit. Les financements n'ont cessé de baisser et les ponctions chez les bailleurs sociaux n'ont cessé d'augmenter, et je ne vous rappelle pas la baisse de l'APL qui a quand même été un des scandales les plus importants du Gouvernement dans les cinq dernières années, avec la baisse des APL de 5 €.

Là, c'est le dédoublement de la personnalité. On avait fixé des objectifs très élevés en matière de logement dans ce pays. Aujourd'hui, la construction n'a jamais été aussi faible. Jusqu'à preuve du contraire, la politique du logement, c'est l'Etat.

Ensuite, qui est-ce qui détient la politique sur les implantations ? Ce sont les communes ou les communautés de communes avec les PLU et les PLUi. Aujourd'hui, il faut quand même regarder ce qui se passe et les pratiques de certains. On n'encourage pas que l'accession ou l'accession sociale. On encourage l'arrivée d'opérateurs qui ont pour vocation de faire de la promotion immobilière et qui quelque part génèrent une croissance très

importante, surtout sur certains territoires, de la résidence secondaire, au détriment de la résidence principale. Et aujourd'hui, on voit bien les mouvements au Pays Basque, en Bretagne, en Charente-Maritime. Les gens vont commencer à ne plus supporter de voir des volets fermés alors qu'ils n'ont pas de logement. Cela va être un problème demain.

Aujourd'hui, que les responsables des PLU et des PLUi soient un peu plus attentifs aux réels problèmes de logement et demain, que tout le monde dans ce département adhère à l'Etablissement Public Foncier pour traiter les problèmes du foncier. C'est un sujet important parce que je pense qu'à travers l'EPFL, on peut avoir un levier supplémentaire demain sur le portage foncier. Il y a vraiment devant nous beaucoup de leviers possibles, mais que chacun déjà prenne sa part et que le logement devienne la priorité de toutes les collectivités de ce département et la priorité de l'Etat. Quand tout le monde sera aligné sur ces priorités, je pense que l'on trouvera des solutions collectivement.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer à l'examen, vous l'avez évoqué M. DUBOIS, sur la Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur XL Habitat, Jean-Marc LESPADÉ.

Dossier n° C-3 – Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine concernant la gestion de XL Habitat, Office Public de l'Habitat des Landes (page 102 du volume)

(Rapporteur : M. LESPADÉ)

M. LESPADÉ : Merci Monsieur le Président. Par courrier en date du 6 septembre 2021, la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a informé XL Habitat qu'elle allait procéder au contrôle des comptes et de la gestion de l'Office à compter de l'exercice 2015 jusqu'à la période la plus récente. Le Département des Landes a reçu communication des observations définitives et vous les avez en annexe. En substance, d'un point de vue de la gestion du parc locatif, il est rappelé que XL Habitat gère près de 10 500 logements locatifs sociaux, soit près comme nous venons de la dire de 80 % du parc social landais. Le parc est réparti sur 139 communes landaises, les deux agglomérations principales du département, Mont-de-Marsan et Dax, concentrent près de la moitié des logements de XL Habitat.

La chambre note que l'organisme a obtenu en octobre 2021 le label Quali HLM délivré par l'Union Sociale pour l'Habitat. La Chambre Régionale rappelle aussi que l'ANCOLS qui est l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social, dans son rapport en date de novembre 2019, avait mis en avant les points forts de XL Habitat : un rôle social avéré, un développement dynamique orienté sur les territoires tendus, un patrimoine de qualité et en bon état d'entretien global et une situation financière saine.

Dans ses observations, la Chambre relève aussi une situation financière satisfaisante, en particulier dans sa capacité d'autofinancement, qui est de 43,4 % du chiffre d'affaires, contre une médiane des offices de 38,6 %.

Par ailleurs, bien que l'Office Public de l'Habitat des Landes bénéficie d'un patrimoine relativement récent, l'amélioration de la performance énergétique du parc qu'il gère est aussi une priorité. La Chambre souligne également qu'entre le début de l'année 2015 et la fin de l'année 2021, 1 394 logements ont été réhabilités par XL Habitat, ce qui représente une moyenne annuelle de près de 200 logements, ce qui est loin d'être neutre, vous en conviendrez.

La Chambre constate aussi, que le taux de vacance du parc XL Habitat est nettement inférieur à celui habituellement constaté au sein des autres organismes de gestion HLM.

Dans l'ensemble, ce que l'on peut dire, c'est que ces observations favorables sont juste nuancées par la constatation de ce faible taux de rotation dans les logements, mais on trouve notamment l'explication dans l'augmentation du coût des loyers dans le secteur privé, comme le Président vient de l'indiquer ; c'est que pour pouvoir envisager un parcours résidentiel, il faut effectivement trouver une offre en correspondance bien sûr avec ses moyens financiers.

Il nous est proposé de prendre acte de la communication du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine et je pense que l'on peut saluer le travail de la Directrice, Maryline PERRONNE, et de l'ensemble de ses équipes par rapport à ce bon résultat. Je crois qu'on peut le faire à la lecture de ce rapport.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je ne vais pas le redire, mais tout le monde serait content d'avoir des rapports de la Chambre Régionale des Comptes aussi laudateurs.

[Le Président demande de prendre acte de cette communication et de la tenue d'un débat]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer à l'examen du dossier D1, je donne la parole à Monsieur MARTINEZ.

Dossier n° D-1 – Politique de la mobilité et infrastructures – Bâtiments départementaux – Transports (page 129 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Président. C'est une petite DM concernant l'Aménagement, avec une augmentation des crédits de 1 200 000 €, portant ainsi les crédits budgétaires 2022

sur cette compétence à plus de 41 M€, ce qui est quand même, il faut le noter, une augmentation de + 15 % par rapport au Budget Primitif de 2021.

Le premier point concerne le domaine routier départemental avec en premier lieu l'entretien courant du réseau routier, avec un transfert de crédit de 27 100 €.

Le point 2 concerne l'entretien programmé des infrastructures avec des ajustements, des révisions de prix qui sont prévus dans les marchés publics et les résultats d'appels d'offres qui ont été lancés par le Département cette année. Donc, c'est une augmentation de 3 111 000 €. Vous avez le détail entre les routes départementales et celles relevant du domaine routier national qui nous a été transféré. Vous avez également 20 000 € pour les crédits sectorisés. Vous avez tout cela en annexe 5-2.

Le point 3 concerne les ouvrages d'art avec un léger ajustement à la baisse de 42 000 € pour les programmes 100 et 150. Ce sont des travaux sur les petits ouvrages d'art.

Le point suivant concerne le Vieux Pont de Dax. Le portage désormais est acté au niveau d'une maîtrise d'ouvrage départementale. Nous constatons une augmentation, comme partout et comme toujours, du coût des matériaux. Il y a une réactualisation de l'opération. Il y a des travaux du concessionnaire supplémentaires à prendre en compte. Les travaux sont d'ailleurs prévus assez rapidement. On va faire le maximum bien évidemment pour lancer cette opération qui est très importante. On porte l'AP, avec une augmentation de crédit de 500 000 €, à peu près à 1,5 M€, et on ajuste le crédit de paiement 2022 à -300 000 €.

Le point suivant concerne le Pont de Saubusse sur la RD 817. C'est une opération qui est soldée. On ajuste donc le Crédit de Paiement 2022 de l'AP à - 25 000 €.

Le point suivant concerne les travaux du Pont de Sorde-l'Abbaye sur la Route Départementale 123. C'est un chantier qui a démarré. On a le coût de l'opération, les plis ont été ouverts. On ajuste le Crédit de Paiement de l'AP concernant les études relatives à ce pont - 19 000 €, mais inversement, on augmente l'AP concernant les travaux de ce pont à + 300 000 €. Les travaux ont démarré le mois dernier, le 10 octobre. Les travaux de déconstruction de l'ouvrage sont en cours. On reconstruira le pont courant 2023 et nous espérons le livrer fin 2023 sur ce territoire.

Le point 4 concerne des ajustements de dépenses de voirie. -32 000 € au chapitre de programme 100, et 105 000 € supplémentaires pour le chapitre 204. Cela concerne tout un ensemble de petits travaux, sur la RD 43 à Pissos notamment ou encore une voie communale qui fait la jonction entre deux voiries départementales sur la commune de Sanguinet. Vous avez le détail des opérations là-aussi en annexe.

Le point suivant concerne le développement du patrimoine départemental avec des opérations nouvelles, notamment la voie de contournement du port de Tarnos. C'est un dossier d'importance assez ancien puisque les premières AP ont été votées en 2013, avec une opération qui initialement était prévue pour un montant d'un peu plus de 7,5 M€ H.T. Je ne vous rappelle pas le plan de cofinancement, on le rappelle régulièrement. Aujourd'hui, les ajustements se font au niveau des dépenses et des recettes puisqu'il y a un appel de fonds auprès des cofinanceurs : la Région, la Commune, la Communauté de Communes et le Département. Pourquoi faisons-nous ces ajustements budgétaires ? Je vous l'ai dit lors de notre précédente session, nous avons deux arrêtés qui ont été pris par le Préfet des Landes concernant une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées sur site dans le cadre des travaux de cette RD 85, arrêtés qui avaient fait l'objet d'un arrêté modificatif en décembre 2019. Ce sont ces deux arrêtés qui ont fait l'objet d'un recours de la part de deux associations devant les juridictions administratives (les associations Rewild et SEPANSO).

Pour vous donner un point d'actualité sur ce dossier : il faut savoir que l'audience au tribunal administratif s'est déroulée le 19 octobre dernier. Le jugement sera mis en délibéré le 10 novembre, la semaine prochaine. Heureusement, les conclusions du rapporteur public nous confortent dans notre démarche puisque le rapporteur public a proposé le rejet des recours des deux associations pour un dépôt trop tardif de leur requête. Il n'y a même pas eu de débat sur le fond, ce qui est très bien concernant ce dossier.

Quoi qu'il en soit, nous continuons à travailler à une reprise des travaux en fin d'année et on espère que le jugement prévu la semaine prochaine confirmera les conclusions du rapporteur public qui, en général, est suivi à 95 % par les juges administratifs. Il est rare que le rapporteur public ne soit pas suivi. On maintient en conséquence les Crédits de Paiement, mais on ajuste à la baisse et on solde les appels de fonds au niveau des recettes auprès des cofinanceurs en les mettant à zéro. Ce n'est que provisoire puisque l'année prochaine, nous réinscrivons au BP 2023 les recettes attendues pour cette opération qui est sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Voilà Président pour ce point un peu plus précis concernant la RD 85 à Tarnos.

Le point suivant concerne des ajustements budgétaires dans le cadre d'aménagements de sécurité, ajustements qui sont là-aussi consécutifs à l'actualisation des plannings d'intervention, à la finalisation des études, au résultat des appels d'offres. Cela concerne la reprise de l'affaissement sur une Route Départementale à Montfort-en-Chalosse, la problématique de la réhausse du profil en long de la Route Départementale sur Capbreton, un accès à la maison de santé de Peyrehorade : ajustement à la baisse de 664 000 €.

Le point suivant concerne l'accompagnement des communes et des EPCI avec les traverses d'agglomérations. Là aussi un ajustement à la baisse des Crédits de Paiement de 244 000 €.

Concernant le PARL (Parc et Ateliers Routiers des Landes), la Commission de Surveillance s'est réunie le 18 octobre 2022. Il n'y a pas d'inscription budgétaire supplémentaire en investissement, et la section de fonctionnement s'équilibre avec 97 618 € d'inscription supplémentaire de crédits. Cela concerne des augmentations inhérentes au carburant, aux fluides divers et variés pour l'intervention des agents et le matériel du PARL, dans les UTD et les collectivités.

Il vous est demandé de délibérer sur cette première partie de rapport, puisqu'on a un rapport qui intègre aussi les bâtiments départementaux, et le transport des élèves en situation de handicap. Je continue la lecture.

Pour les bâtiments départementaux, nous avons sollicité l'Etat, parce que le Département était éligible, à ces potentielles subventions. On avait donc demandé la dotation « *DSID* » auprès des services de l'Etat. On obtiendrait 49 000 €, c'est mieux que rien, pour deux opérations portées par le Département sur des bâtiments nous appartenant.

Pour le transport des élèves en situation de handicap, on inscrit 200 000 € supplémentaires. Je vous rappelle que désormais, on applique une révision mensuelle des prix des marchés parce qu'il faut prendre en compte la fluctuation très erratique du prix des carburants. Chaque mois depuis avril, on adapte cela pour que les personnes qui transportent ces élèves puissent tout simplement continuer à travailler. On inscrit des budgets supplémentaires en hausse de + 15,2 %, soit comme je vous l'ai dit, une inscription de 200 000 € supplémentaires.

Pour l'ensemble du rapport, il vous est proposé de délibérer pour 1,2 M€ de dépenses supplémentaires et au niveau des recettes : - 1 951 000 €. Ce sont les fameuses recettes que l'on n'appelle pas au niveau de la RD 85 à Tarnos.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Vous êtes fidèle à votre réputation. Est-ce qu'il y a des observations ?

[Le Président procède aux votes]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer maintenant à l'examen du dossier sur la préservation des naturels, la biodiversité et les paysages, Jean-Luc DELPUECH.

Dossier n° E-1 – Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les paysages (page 167 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, chers collègues, le premier dossier concerne la préservation des milieux naturels, la biodiversité, les paysages. Le schéma départemental Nature 40 en faveur du patrimoine naturel a notamment pour but de conforter le réseau des sites labellisés Nature 40. Ainsi, il est proposé pour les acquisitions foncières, notamment sur le site de Maumesson, à Miramont-Sensacq, et, pour répondre aux demandes d'aide du Conservatoire du littoral, de porter l'AP 2017 à 800 000 €, soit + 200 000 €, de modifier les échéanciers des AP 2021 et 2022 en matière d'acquisitions ou en aide aux travaux, avec un Crédit de Paiement 2022 global de 672 000 € (- 3 000 €).

Si vous permettez, Monsieur le Président, un point d'actualité. La réunion de la Commission Nature 40 a eu lieu ici même le 17 octobre 2022. Elle a validé plusieurs acquisitions (Vert, Moustey, Saugnac-et-Muret), mais ce qui est plus important, elle a surtout permis de réunir tous les acteurs de terrain et ce sont d'ailleurs les élus des territoires qui ont présenté les projets d'acquisition les intéressant directement.

Concernant la connaissance de la biodiversité landaise, il est proposé un ajustement de crédit 2022 de - 5 000 €, une réponse à l'association Paloume nouvellement créée en juillet 2022 pour la reprise de la gestion du centre de soins de la faune sauvage Alca Torda à Pouydesseaux, avec une aide pour le deuxième semestre 2022 de 15 000 €, et l'approbation d'un partenariat avec cette nouvelle association, partenariat à construire pour 2023 et les années suivantes.

Concernant l'éducation et la sensibilisation auprès des scolaires et du grand public, au vu de la forte demande d'animation, une somme de 3 000 € est proposée pour renouveler le matériel d'observation.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer à l'examen du dossier sur le Petit et le Grand Cycle de l'Eau, je donne la parole à Paul CARRERE.

Dossier n° E-2 – Eau : petit et grand cycles (page 173 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Concernant le petit cycle et le grand cycle, ce sont essentiellement des ajustements AP/CP compte tenu de l'avancement des travaux, projets ou missions.

Le premier point est relatif au grand cycle de l'eau. Concernant tout d'abord l'espace rivière et sa gestion, on a des premiers ajustements qui nous permettent de porter le montant de l'Autorisation de Programme 2022 « *Subventions Rivières EPCI 2022* » à 665 000 €, soit + 165 000 €, de modifier les échéanciers prévisionnels des AP « *Subventions rivières* » et de porter le Crédit de Paiement global correspondant 2022 à 579 600 €, soit + 60 600 € (ce qui vous est demandé en inscription par transfert à la DM2).

Concernant les études et travaux, cela concerne les travaux du seuil du Pont Rouge situé sur le courant de Mimizan. Il vous est proposé de modifier l'échéancier prévisionnel de ladite AP et de ramener le CP 2022 à 287 000 €, soit -60 600 €, et d'inscrire à la Décision Modificative le CP correspondant.

Concernant la préservation et le suivi des eaux souterraines, il vous est proposé de modifier l'échéancier prévisionnel de l'AP n° 799 « *Réseau de surveillance des aquifères* » et de ramener le CP 2022 à 35 000 €, soit -10 000 €, et d'inscrire ce Crédit de Paiement à la DM.

Concernant la sécurisation de la ressource en eau potable, cela concerne l'acquisition de connaissances sur la nappe Oligocène dans le secteur de Dax. Il y a eu la première étude menée en 2017 avec le premier forage de reconnaissance dans le secteur de Mées, qui a donné des résultats positifs, c'est-à-dire un débit correct et une bonne stabilité de la nappe lors des pompages, ce qui autorise maintenant la deuxième séquence de forage sur le secteur d'Angoumé. A ce titre, il vous est proposé d'approuver la poursuite du programme de réalisation des forages de reconnaissance, de voter à la DM2 une AP 2022 de 535 000 €, et d'inscrire par transfert dans le cadre de ladite AP un crédit d'un montant de 10 000 €.

Sur le premier forage, le coût était d'environ 592 000 € intégralement assumés financièrement par le Département, puisque ni l'Etat ni l'Agence de l'Eau n'étaient venus accompagner le projet. Dans le cadre du second forage sur Angoumé, on va solliciter l'Agence et l'Etat pour voir s'il y aura une participation à cette opération.

Concernant le petit cycle de l'eau et les aides en investissement en matière d'alimentation en eau potable, il vous est proposé de ramener le montant de l'AP 2022 « *assainissement collectif* » à 665 000 €, soit - 635 000 €, de modifier les échéanciers des AP « *alimentation en eau potable* » (soit + 27 600 €), et « *assainissement collectif* » (+ 53 400 €), ce qui fait une DM avec une inscription de + 81 000 €.

Enfin, pour l'étude de faisabilité du traitement tertiaire des micropolluants, il vous est proposé de maintenir le montant de l'Autorisation de Programme, de modifier l'échéancier prévisionnel en le baissant de 28 000 €, et d'inscrire en conséquence à la DM le crédit correspondant, de - 28 000 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Merci, on va passer à la protection et la valorisation des espaces littoraux, en l'absence de Sandra TOLLIS, je vous donne la parole.

Dossier n° E-3 – Protéger et valoriser les espaces littoraux (page 162 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président. Même schéma de principe sur ce dossier. Le premier point concerne la gestion intégrée des espaces littoraux. Il vous est proposé de modifier les échéanciers prévisionnels des AP et de porter le CP 2022 global à 379 741 €, soit + 88 500 €, et d'inscrire à la DM le Crédit de Paiement correspondant. Cela concerne les travaux de mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière

Point 2, le Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais, dit Géolandes. On a un état d'avancement et de mise en œuvre de certains programmes qui implique un décalage. Il y a d'abord le projet d'aménagement des abords de la fenêtre lacustre parentissoise du lac de Parentis-Biscarrosse avec un étalement des travaux sur les exercices 2022-2023, du projet d'aménagement des abords de la fenêtre lacustre vielloise de l'étang de Léon avec un démarrage de l'opération reporté à l'automne 2023, des travaux d'arrachage de l'herbier de Jussie de l'Etang Blanc sur les communes de Seignosse, Soustons, Tosse, le montant des travaux étant inférieur au montant prévisionnel. Il vous est donc proposé d'ajuster à la DM2 le montant de la participation statutaire 2022 du Département au Syndicat Mixte au titre de ses frais de fonctionnement pour l'année 2022, à hauteur de - 161 950 €, le montant global de la participation étant ramené à 540 000 € pour l'exercice 2022.

Concernant les aménagements plan-plage littoraux et lacustres, compte tenu des subventions attribuées et des sollicitations reçues, tant pour les études que pour les travaux, il vous est proposé là-aussi de modifier les échéanciers prévisionnels des AP, et de ramener le Crédit de Paiement global 2022 à 71 501 €, soit l'inscription en conséquence à la DM2 d'un CP 2022 de - 88 500 €.

Monsieur le Président : Merci. Des observations sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc on va passer aux itinéraires de randonnée et la pratique cyclable, je donne la parole à Damien DELAVOIE.

Dossier n° E-4 – Développer les itinéraires de randonnée et la pratique cyclable (page 185 du volume)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. Très petite Décision Modificative concernant ce dossier-là, car il s'agit simplement de transférer 11 200 € des chapitres subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la randonnée et du cyclable et édition Rando Guide vers le chapitre entretien et gestion des sentiers pédestres inscrits au PDIPR.

Comme j'ai été très rapide, Monsieur le Président, est-ce que vous me permettez de revenir sur le règlement départemental concernant notre schéma cyclable ?

Monsieur le Président : Il faut aller très vite.

M. DELAVOIE : Je vous rappelle que notre règlement départemental prévoit que seuls les EPCI en qualité de maîtres d'ouvrage peuvent être éligibles à l'aide du Département sur la réalisation d'aménagements cyclables.

Le 31 mars dernier, lors de l'examen du Budget Primitif, l'opposition avait voté contre ce dossier sous le prétexte que l'on dépensait moins que l'année précédente. Vous aviez alors expliqué Monsieur le Président que nos dépenses dépendaient majoritairement des projets des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

J'ai été très étonné que nous ayons reçu un dossier qui ne soit pas porté par l'Agglomération du secteur, en l'occurrence l'Agglomération du Grand Dax, mais plutôt une commune sur un projet de liaison douce (commune de Heugas) et donc, le Département ne peut naturellement pas aider ce projet-là.

Je vais plutôt m'adresser au Président de l'Agglo du Grand Dax, pour voir s'il ne pourrait pas revoir sa copie afin d'aller dans le sens des propos du Conseiller départemental du canton de Dax 2 lors de l'examen du Budget Primitif de mars dernier. Je vous remercie.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. J'ai l'impression que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax focalise beaucoup de discussions et j'en suis très heureux, ce qui souligne son caractère central dans ce département et le dire ici à Mont-de-Marsan me procure beaucoup de joie.

Le sujet dont vous parlez en fait, n'a été que le relais de la demande d'un maire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax qui souhaitait que son projet de piste cyclable soit accompagné, comme l'avait été la voie verte à Narrosse qui était je crois concernée par un règlement antérieur qui a évolué. J'ai expliqué ce cas au maire concerné qui ne comprenait pas réellement mes arguments et donc je lui ai dit : « *Le mieux, c'est que nous écrivions au Département afin qu'il puisse nous répondre de manière claire sur ce sujet* », ce que vous avez fait, je pense en tous cas, vous venez de le refaire oralement, ce qui me permettra de relayer vos propos au maire concerné.

Sur le reste, ce que j'explique aux maires de nos communes, j'en profite pour vous le préciser, c'est que nous avons adopté au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax un schéma « *cycle* » sur plusieurs années, voire plusieurs mandats, qui permettra de traverser cette agglomération que je vous invite tous à visiter puisque nous en parlons à nouveau maintenant, à vélo, à pied ou par d'autres moyens naturels n'utilisant pas en tout cas la voiture ; et que donc, les projets que nous subventionnons s'inscrivent dans ce schéma cycle qui, je n'en doute pas, sera accompagné de manière importante par le Conseil départemental des Landes puisque ces projets doivent être portés par les EPCI.

C'est tout l'objet de ma demande par écrit à laquelle vous allez pouvoir répondre, si ce n'est déjà fait afin que nous donnions la réponse définitive au maire de la commune de Heugas qui l'attendait.

Monsieur le Président : Merci. On n'a pas vocation à faire, comme vous l'avez dit, les débats internes aux communes ou aux agglomérations. Ce qui était surtout mis en avant, c'est que les propos doivent être cohérents dans tous les sens.

Pour 11 200 €, je pense qu'il n'y a pas de débat.

Il ne faut pas que vous soyez malheureux, Monsieur DELAVOIE. Cela veut dire que la prévision était bonne.

M. DELAVOIE : La DM1 avait été plus généreuse.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : on passe à la transition énergétique et je donne la parole à Patricia BEAUMONT.

Dossier n° E-6 – Transition énergétique (page 196 du volume)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président. Le contexte que nous connaissons tous, que ce soit la guerre en Ukraine ou le manque de disponibilité du parc nucléaire français, avec actuellement 27 réacteurs sur les 56 qui sont à l'arrêt, induit une situation complexe, voire critique, tant sur l'approvisionnement que sur le coût de l'énergie. Au niveau des Landes, je me permets de faire un point sur l'approvisionnement que nous avons au niveau de l'électricité qui est essentiellement fait pour nos collectivités par le SYDEC. En effet, le SYDEC, via un groupement d'achats, fournit de l'électricité à 286 communes sur les 327. Près de 90 communes landaises adhèrent à ce groupement d'achats. Y adhèrent les 18 EPCI, 92 % de collègues, 28 établissements publics de santé et 19 structures publiques.

Toutefois, au regard des informations qui sont les nôtres, en 2023, le prix du gaz devrait être multiplié par 2,5 et le prix de l'électricité devrait être multiplié par 2, ce qui induira de lourdes répercussions financières sur nos collectivités et sur nos établissements publics.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont menées par le Département dans le cadre de la transition énergétique telles que la mise en place de chaudières biogaz dans les collèges, le plan de mobilité de l'administration, les travaux d'amélioration de bâtiments ou encore le copilotage de la stratégie départementale, ce qui bien évidemment nous conforte dans le contexte énergétique actuel et nous engage à poursuivre nos efforts.

Dans ce dossier, au niveau de la maîtrise de l'énergie et de la sobriété énergétique, au niveau de la rénovation de l'habitat public, il vous est proposé de poursuivre notre soutien aux plateformes avec un ajustement financier (inscription d'un crédit par transfert de 10 560 €) pour les plateformes qui sont gérées par les EPCI.

Au niveau du patrimoine public communal et intercommunal, en 2022 près de 65 % des dossiers soutenus par le Département dans le cadre du Contrat de relance de la transition énergétique concernaient des projets en lien avec la transition énergétique. Ainsi, une enveloppe d'environ 1,2 M€ a été allouée afin d'accompagner les collectivités dans les travaux essentiellement axés sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de prendre acte de l'intention de présenter un règlement d'attribution des aides CRTE (Contrats de Relance et de Transition Energétique), au titre de la transition énergétique, et de prévoir la création d'une Autorisation de Programme de 1,2 M€ lors du Budget Primitif 2023 afin de financer les études et les travaux de rénovation énergétique du patrimoine public.

Au niveau de l'accompagnement du Département pour les autres établissements, comme l'a dit tout à l'heure Paul CARRERE, un accompagnement financier sera prévu au BP 2023 pour accompagner les EHPAD dans les surcoûts liés à l'énergie et nous accompagnerons également ces établissements pour élaborer leur plan de sobriété.

Au niveau des collèges, il en est de même avec une aide exceptionnelle (qui sera budgétée au BP 2023) de 700 000 € pour accompagner ces collèges et pour les soutenir dans les surcoûts énergétiques ; cette aide tiendra compte d'un plan d'économie d'énergie avec un objectif de réduire de 10 % les consommations de ces établissements.

En complément, le Département accompagne 5 collèges publics landais dans une démarche de sensibilisation et de réduction des consommations d'eau et d'énergie dans le but d'agir sur le volet des usages et des accompagnements.

La première étape concerne 5 collèges qui ont été ciblés : le collège d'Albret à Dax, le collège de Mugron, le collège de Mimizan, le collège Jean Rostand à Mont-de-Marsan et le collège Jean Rostand à Tartas. Un marché a été lancé et le Centre Régional d'Eco-Energie d'Aquitaine (CREAQ) est lauréat. Les réunions de lancement ont été faites dans ces 5 collèges. Des Conseillers départementaux ont accompagné ces premières réunions, avec un très bon accueil, à la fois au niveau des principaux, des gestionnaires et du personnel qui a été rencontré.

Au niveau du Département des Landes, au titre de l'année 2021, la consommation des bâtiments du Département et des collèges s'élève à plus de 10 gigawatts par an en électricité et à près de 15 gigas en gaz, ce qui équivaut à la consommation de 1 700 maisons de 100 m² environ. Ainsi, dans un souci d'exemplarité et pour contribuer à l'effort collectif, un plan de sobriété a été élaboré et vise à diminuer nos consommations énergétiques de 10 % d'ici 2024.

Le plan d'action s'articule autour de 7 axes qui combinent des mesures individuelles, des mesures collectives et des mesures structurantes. Le Département va poursuivre ses efforts en termes de rénovation énergétique de son patrimoine bâti. Toutefois, il est indispensable que nous, agents, élus, soyons acteurs et que nous nous mobilisions en faveur de la sobriété énergétique en modifiant durablement nos pratiques pour lutter contre le réchauffement climatique, mais également pour une meilleure maîtrise de nos coûts de fonctionnement. Ainsi, il vous est proposé de prendre acte du diagnostic et de l'engagement de la Collectivité à atteindre les objectifs fixés et d'adopter le plan de sobriété du Département tel que joint en annexe.

Au niveau information et sensibilisation à la transition énergétique, il vous est proposé d'accorder une subvention de 25 000 € à l'association Maison Ecocitoyenne dont la vocation est de sensibiliser le public et les collectivités aux enjeux de la transition écologique et énergétique, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le partenariat avec cette association.

La deuxième partie concerne le développement des énergies renouvelables avec un premier point concernant les expérimentations dans ce cadre. Au niveau des pilotes agrivoltaïques, compte tenu des nombreux dossiers de développement de projets agrivoltaïques sur notre territoire portés par des opérateurs privés, le Département souhaite mettre en place de nouveaux pilotes expérimentaux qui compléteront, via des technologies différentes, le pilote agrivoltaïque déjà installé sur Agrolandes. Ces pilotes prévus sur des surfaces d'environ 3 ha permettront par un suivi scientifique de juger de la compatibilité de la production d'énergie photovoltaïque avec l'activité agricole, selon le principe de synergie.

Cette démarche doit ainsi permettre de juger la pertinence des technologies mises en œuvre par les différents opérateurs afin que nous puissions nous prononcer en CDPENAF sur la base de données scientifiques. Ainsi, une parcelle sur la commune de Haut-Mauco et une autre sur le domaine d'Ognoas ont été ciblées.

Il vous est donc proposé de valider le montage et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur la réalisation de 2 nouveaux pilotes expérimentaux agrivoltaïques sur les domaines privés du département, d'autoriser le Président à signer les pièces administratives afférentes, de solliciter les partenaires à associer à cette démarche et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le choix des opérateurs retenus pour chacun des projets après avis de la Commission Environnement du Conseil départemental, associée à la gouvernance du projet.

Un autre point concernant les expérimentations qui concernent le projet houlomoteur que nous avons déjà évoqué lors du BP 2022. La technologie houlomotrice, composante du mix énergétique présente l'avantage de fournir une énergie continue de jour comme de nuit et abondante en hiver, période de forte consommation et de faible production des énergies renouvelables solaires. Ainsi, les Communautés de Communes Maremne Adour Côte-Sud et du Seignanx ont confirmé leur volonté de s'inscrire dans l'étude de faisabilité de la ferme houlomotrice qui a été présentée, et ont validé le positionnement du Département en tant que chef de file.

Pour cela, une convention de partenariat est en cours de finalisation avec les autres partenaires du projet que sont la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Pays Basque afin d'acter le financement du poste d'animateur, pour un montant de 63 000 € par an, ce qui fera un coût pour le groupement landais de 21 000 € à répartir entre les deux Communautés de Communes et le Conseil départemental.

A titre d'information, le montant des études s'élèverait à 1,2 M€ et le groupement landais a précisé que son engagement était conditionné à l'obtention de cofinancements qui peuvent être des financements FEDER, de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME ou autres.

Dans le cadre de la représentation du Département au projet, il est nécessaire de désigner 3 élus référents afin de siéger au comité de pilotage. Il faut que je laisse la parole à Monique LUBIN, qui doit nommer les élus.

Mme LUBIN : Pour siéger au sein du comité de pilotage du projet houlomoteur dans le sud aquitain, Monsieur le Président vous propose les candidatures de M^{mes} BEAUMONT et BELIN, et de M. DELPUECH.

Mme BEAUMONT : Je poursuis. Au niveau des toitures de bâtiments agricoles, le développement d'installations photovoltaïques sur les toitures agricoles fait partie des objectifs de la stratégie départementale pour la transition énergétique. Ainsi, afin de favoriser l'émergence de ces équipements, le Département va collaborer avec la FDCUMA, qui est la fédération des coopératives d'utilisation de matériel agricole, afin de recenser les toitures disponibles et aider cette fédération dans l'élaboration d'une consultation auprès des entreprises spécialisées.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches en lien avec cet accompagnement technique.

Sur les projets photovoltaïques du Conseil départemental : notre Collectivité vise à développer les énergies renouvelables sur son domaine privé avec l'objectif d'atteindre un bilan énergétique positif, à savoir une production annuelle d'énergie à la hauteur de ses besoins. Dans ce cadre, un projet de centrale photovoltaïque est en cours sur la commune de Rion-des-Landes, sur une ancienne friche industrielle (qui est un ancien délaissé routier). La réalisation de ce projet permettra de couvrir 56 % de notre besoin de consommation énergétique hors collèges, et 24 % de notre consommation totale.

Les études environnementales ont été réalisées et le permis de construire est obtenu. Afin de poursuivre la réalisation de ce projet, il vous est donc proposé d'acter le transfert du dossier au profit de la SEM Enerlandes par le biais d'un bail emphytéotique administratif et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver ce bail.

Dernier point au niveau de l'animation, le deuxième forum de la transition énergétique sera planifié lors du premier trimestre 2023 et permettra de dresser un état des lieux des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie départementale, de partager les retours d'expérience et d'aborder des thématiques d'actualité autour des énergies renouvelables

et de la sobriété énergétique. Dès que la date sera fixée, une invitation vous sera envoyée afin que vous puissiez réserver la date pour participer à cette manifestation qui se déroulera sur deux jours comme la première session, avec une première journée dédiée aux partenaires et une deuxième journée ouverte au public.

En conclusion de cette DM2, il vous est proposé de voter une dépense de 25 000 € au titre de la transition énergétique, telle que présentée dans l'annexe financière.

Monsieur le Président : Avant de revenir sur le dossier des déchets que j'ai oublié car j'ai tourné la page avant de lire la suite. Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

On va passer à l'examen de la motion qui concerne le soutien aux collectivités face à la hausse des prix de l'énergie. Je redonne la parole à Patricia BEAUMONT.

Mme BEAUMONT : Je vais lire le projet de motion qui a été déposé sur table. C'est un soutien aux collectivités face à la hausse des prix de l'énergie.

Le 11 octobre dernier, le Conseil d'Administration de l'Association des maires et des Présidents des Communautés des Landes a adopté une motion qui visait à alerter sur l'état critique des finances des collectivités locales landaises. Pour cause, de nombreuses charges pèsent sur ces dernières : augmentation du coût des matières premières, augmentation du prix de l'énergie, dégel du point d'indice des agents de la fonction publique.

Si de nombreuses mesures ont été annoncées par le Gouvernement pour palier la hausse des dépenses, force est de constater que ce n'est pas encore suffisant au regard des coûts supplémentaires.

Concernant la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a présenté le 27 octobre dernier, « *un amortisseur électricité* » visant à réduire les factures électriques des collectivités ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de vente.

Si cette mesure doit permettre de limiter pour partie la hausse du coût de l'énergie, il semble nécessaire de prendre des dispositions pour que les communes liées à un groupement d'achat, et éligibles au Tarif Réglementé de Vente (Communes de moins de 2000 habitants ayant un budget annuel inférieur à 2 M€, et majoritaires dans les Landes), puissent en bénéficier. Or, à ce jour, cette démarche n'est pas possible.

À deux mois de cette nouvelle année, les Communes font face à un doublement de leur facture énergétique en 2023. Les réponses de l'Etat sont donc partielles et éludent le sujet

de la mise en place effective pour toutes les collectivités des mesures de protection prévues.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :
CONSIDERE QUE**

- de nombreuses collectivités se retrouveront dans l'incapacité d'assumer les dépenses induites par ces surcoûts ;
- les nombreuses missions de service public assurées par les collectivités sont en danger au regard de la hausse exponentielle des prix de l'énergie ;
- les collectivités qui sont liées à un groupement d'achat manquent de visibilité sur les dispositifs d'urgence auxquels elles pourront prétendre et plus particulièrement pour celles éligibles au Tarif Réglementé de Vente ;
- les maires peinent à boucler leurs budgets 2023 face à l'incertitude présente autour de l'annonce des dispositifs de soutien.

REAFFIRME

- son soutien aux collectivités locales landaises durement impactées par la hausse des coûts de l'énergie.

DEMANDE

- au Gouvernement de clarifier ses dispositions concernant les aides d'urgence aux collectivités engagées dans un groupement d'achat dans les plus brefs délais ;
- l'indexation de la DGF sur l'inflation afin de soutenir les collectivités les plus impactées ;
- d'accélérer les discussions Européennes qui permettront d'aboutir sur un consensus autour du marché de l'électricité.

Monsieur le Président : Merci. Sur ce projet de motion, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? C'est inspiré du texte du Conseil d'Administration de l'Association des Maires. Ce qui est surprenant, c'est que cela n'ait pas un peu plus percuté dans la tête de nos dirigeants. Une évaluation rapide, c'est à peu près 30 M€ pour les collectivités de ce département l'année prochaine, en plus. C'est un doublement. L'amortisseur qui est évoqué aujourd'hui, c'est quasiment la négociation du prix du marché. Pour nous, cela risque d'être le double quand même. On attend toujours les précisions et c'est ce que l'on demande d'ailleurs. On a entendu des choses sur l'amortisseur d'électricité, uniquement sur l'électricité, pas sur le gaz. Nous sommes particulièrement inquiets.

Qui est favorable à la signature de cette motion ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Madame FOURNADET, je vous donne la parole pour le dossier E 5.

Dossier n° E-5 – Déchets (page 189 du volume)

(Rapporteur : Mm FOURNADET)

Mme FOURNADET : Merci Monsieur le Président. Effectivement, le montant et mon temps de parole sont aujourd'hui faibles, mais les enjeux environnementaux et sociétaux à venir feront, j'en suis certaine, que ces dossiers prendront de plus en plus de temps au sein de notre Assemblée.

Premièrement, dans le cadre de l'aide à la prévention de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, compte tenu des autorisations votées en 2020-2021 qui sont annexées au rapport, je vous informe d'un ajustement nécessaire compte tenu des demandes faites par les collectivités dans le cadre de notre règlement. Il vous est proposé d'inscrire un Crédit de Paiement de 36 900 €, conformément au détail annexé au rapport.

Le deuxième point concerne le plan alimentaire départemental voté en 2020 qui s'appelle « *Les Landes au menu !* ».

Petit rappel, si vous me le permettez, sur ce plan alimentaire 2020-2023, très important, qui mobilise transversalement plusieurs Directions du Conseil départemental : l'agriculture, la forêt, l'environnement, l'éducation, la jeunesse, la solidarité départementale et la communication et qui prévoit 5 axes de travail. Le point de ce jour concerne l'axe 3 qui est de préserver et promouvoir l'environnement, les ressources du territoire.

Je vous rappelle, chers collègues, le souhait du Département d'avoir sur notre territoire une restauration collective exemplaire. Donc, après le programme « *L'Eco-Tribu, mon collègue passe au vert* », au sein de nos collèges et afin de répondre aux attentes de la loi Egalim et de la loi AGECE, le Département souhaite donner à toutes les collectivités, hors collèges, une boîte à outils d'auto-évaluation du taux de gaspillage alimentaire par convention (la convention est jointe à votre dossier également) afin que chacun puisse obtenir les objectifs réglementaires et budgétaires.

Cette aide à toutes les restaurations collectives inclut une boîte à outils d'auto-évaluation : deux journées de formation pour les agents, mais aussi éventuellement pourquoi pas pour les élus. Ce dispositif est pris en charge par le Département la première année contre l'engagement de la collectivité à s'investir durablement dans cette action pour une durée de 5 ans.

Je vous demande donc aujourd'hui, mes chers collègues, d'approuver la Décision Modificative de 36 900 € pour le premier point et d'approuver la convention jointe à votre dossier pour le deuxième point et si je peux me permettre, je vous invite à faire la promotion de ces actions du plan alimentaire départemental dans les collectivités de vos territoires. Ce sont des enjeux importants et nous les premiers, sur nos territoires, nous devons en faire la promotion.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Je relaie les propos de Christine FOURNADET. Il faut que tout le monde s'en saisisse.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous donne la parole, Madame DEGOS, en vous rappelant simplement qu'on a eu un débat sur le SDIS lors de l'ouverture et même si les crédits sont de 2 100 000 €.

Dossier n° E-7 – Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
(page 213 du volume)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. Donc effectivement, on en a parlé longuement lors de la session du 21 octobre dernier. On vous propose aujourd'hui d'inscrire à la Décision Modificative un crédit de 2 100 000 € pour les importants travaux forestiers et d'aménagement de pare-feux réalisés cet été à la suite des incendies et donc, de procéder à un premier versement au bénéfice du SDIS des Landes d'un montant de 1 600 000 €, sachant que le solde sera versé en fonction des prestations réellement réalisées et sur production de l'état des dépenses.

Voilà pour ce dossier.

Monsieur le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous redonne la parole pour les Actions en faveur de l'agriculture landaise.

Dossier n° F-1 – Actions en faveur de l'agriculture landaise (page 218 du volume)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Sur le point sur la modernisation des exploitations et transition écologique : pour la modernisation des élevages en agriculture et le PCAE/PME, on vous propose de ramener le montant de l'AP à 10 000 €, de ramener le Crédit de Paiement à 5 000 €, soit - 65 000 €.

Sur la transition écologique : concernant la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui, je vous le rappelle, est une structure qui assure la gestion quantitative et qualitative de l'eau, qui réalise des travaux sur les cours d'eau et qui assure la gestion des lâchers d'eau. Là, il s'agit juste d'une augmentation de capital de cette structure et le Département participera à hauteur d'un montant de 103 587,30 €. Il vous est proposé donc d'inscrire, pour 2023, 41 434,92 €, sachant que les parts supplémentaires seront libérées sur les quatre années suivantes.

Sur le fonds agriculture durable, concernant le faible nombre de demandes, on vous demande de procéder à un ajustement de - 50 000 €.

Sur le chapitre II, Les Landes au menu, notre plan alimentaire départemental territorial. Sur la transformation et vente à la ferme, peu de demandes. Donc, on ramène le Crédit de Paiement à 60 000 €, soit - 15 000 €.

Sur les investissements en cultures maraichères et petits fruits, il y a davantage de dossiers qui sont présentés et on vous demande de porter le montant de l'Autorisation de Programme à 45 000 € et d'inscrire 15 000 €.

Sur les plateformes logistiques et les légumeries solidaires. On en avait déjà parlé avec l'implantation de deux plateformes ciblées sur la zone de MACS et l'Agglomération du Marsan. On avait inscrit un crédit de 200 000 € pour les premiers investissements et travaux. Il y a un petit peu de retard et donc, on propose un ajustement de - 200 000 € vu que ce n'est pas sur 2022 mais sur 2023 que la structure va démarrer.

Sur le plan alimentaire territorial, il a été reconnu émergent par l'Etat début 2022 et à ce titre, la DRAAF nous verse une somme de 50 000 €.

Sur le renforcement de l'agriculture dans le tissu rural du territoire. Concernant les investissements collectifs en CUMA, nous avons beaucoup de dossiers qui ont été déposés cette année et on vous demande d'inscrire un CP de + 350 000 €.

Pour l'Influenza Aviaire et les filières avicoles impactées, je vous rappelle qu'en 2022, au BP, on a voté 1 750 000 € de soutien à ces filières lourdement impactées que sont les palmipèdes à foie gras et les volailles maigres. Et donc, on vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 130 000 € pour faire face aux dossiers de compensation de l'activité partielle.

Pour les viticulteurs de Chalosse et de Tursan, la Cave coopérative des vigneronns Tursan-Chalosse a constitué une SCIC pour constituer un vignoble pilote de 40 ha, pour permettre à des jeunes de se tester sur le travail de la vigne et sécuriser les surfaces viticoles dans ce secteur. Le capital de la structure est constitué d'un montant de 1 M€ avec des parts à 1 000 € et on vous propose de valider le principe d'adhésion du Département à la SCIC « *Ma Vigne en Tursan* » et de donner délégation à la Commission Permanente pour formaliser cette adhésion et le crédit afférent.

Sur le plan de soutien à l'élevage et à l'autonomie alimentaire pour les éleveurs landais touchés par les aléas climatiques 2022, on vous propose de reconduire le dispositif mis déjà en place en 2021. Les crises se succèdent malheureusement. Et donc, vous avez le détail de toutes les aides qui sont proposées, certaines étant majorées puisqu'il y a eu des

augmentations dans le prix des fourrages et des semences. L'aide sera plafonnée à 3 000 €. Une seule demande par exploitant. On vous demande d'inscrire sur ce dossier un crédit de 700 000 € qui pourrait concerner 250 éleveurs landais.

Au total sur cette DM2 concernant l'agriculture, des dépenses à hauteur de 761 434,92 € et une inscription de recettes de 50 000 €.

Monsieur le Président : je vous remercie. Je donne la parole à Julien PARIS.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président.

Je souhaitais savoir si on pouvait revenir un instant sur les légumeries solidaires. Il est évoqué l'avancée du territoire de Maremne Adour Côte-Sud, mais finalement, on ne sait pas grand-chose de l'installation à Mont-de-Marsan. Est-ce qu'on peut avoir un point d'étape sur ce point-là ?

Mme DEGOS : Effectivement, sur MACS cela avance.

La plateforme de logistique légumerie dans sa dimension industrielle ne pourra être mise en place qu'en 2025. Il y aura un outil temporaire qui sera mis en place, visant à démarrer l'activité de légumerie l'été prochain, qui prévoit juste une première transformation de certains fruits et légumes sur les gammes 4 et 5. Et on engagera à ce moment-là des investissements dans un local transitoire pour permettre le démarrage de cette activité. Et sur Mont de Marsan, on n'est pas encore suffisamment avancé. Donc, on n'a pas d'autres éléments.

L'activité va démarrer dans un premier temps sur MACS.

Monsieur le Président : Le Président de l'Agglomération a témoigné de son intérêt, mais pour l'instant, on n'est pas allé au-delà. Il est d'accord sur le principe, mais il faut aller un peu plus loin.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions autres ? Non ?

Vous avez vu que toutes les filières sont largement soutenues face à la crise.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On passe au dossier sur le Domaine Départemental d'Ognoas, Didier GAUGEACQ.

Dossier n° F-2 – Domaine Départemental d'Ognoas (page 255 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Un point très rapide sur l'activité agricole de cette année, qui a été encore une fois impactée par les aléas climatiques. L'an dernier, on

avait eu du gel tardif et cette année, on a eu un épisode de grêle très dévastateur le 3 juin, qui a eu un impact très fort sur la partie viticulture. Le domaine qui a 49 ha de vigne n'en a récolté que 23, avec des rendements qui fluctuent de 30 à 40 hectolitres par an. Ce n'est pas la moitié d'un rendement normal. Cela va quand même permettre de distiller 850 hectolitres, un peu plus que l'an dernier puisque l'an dernier, le gel avait été encore plus dévastateur.

Au niveau des cultures les plus impactées, ce sont les cultures d'été, maïs et soja. Particulièrement le soja qui ne s'est pas relevé du tout de cet épisode de grêle puisqu'on a un rendement à 4 quintaux, ce qui est quelque chose de très catastrophique. Le maïs quant à lui a réussi à surmonter l'épisode de grêle et on a des rendements qui peuvent être à peu près corrects malgré la température excessive de cet été. On a des rendements entre 35 et 92 quintaux. Ce n'est pas extraordinaire, mais cela aurait pu être pire.

Pour ce qui est de la DM2 du Domaine d'Ognoas, c'est un ajustement au niveau de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, équilibré à 18 120 €. C'est une DM modeste puisque le budget du Domaine en fonctionnement est à pratiquement 3,7 M€. Donc, il y a 18 120 € d'ajustement en dépenses, lié essentiellement à des surcoûts des carburants, les produits phytosanitaires et également le poste le plus lourd pour 16 000 € qui est l'intervention d'une entreprise extérieure pour aider les salariés du Domaine à traiter la vigne après l'épisode de grêle, puisqu'il fallait traiter simultanément sur l'ensemble de la surface et avec notre seul matériel, ce n'était pas possible et donc, on a dû faire appel à une entreprise extérieure pour sauver ce qui pouvait encore l'être. 18 120 € en fonctionnement en dépenses et en recettes.

Le deuxième point concerne une invitation collégiale à l'ensemble des élus du Conseil départemental, mais également des Landais et autres départements voisins. Le Domaine d'Ognoas tiendra traditionnellement des journées portes ouvertes le dimanche 13 novembre. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil départemental de prendre en charge les frais liés à l'organisation qui concernent les déplacements, la restauration, l'hébergement et les transports et également les frais de promotion et de communication de ces manifestations. La journée du 13 novembre a été choisie parce qu'elle se situe en pleine distillation, qui va s'étendre en 2022 du 9 novembre pour une fin autour du 18 novembre. En général, c'est une journée qui représente une fréquentation de plus de 200 personnes. On espère que ce sera cette année également un succès.

Le troisième point concerne des tarifs que nous devons décider concernant un coffret de Noël. C'est un coffret qui a été composé par un jeune que nous avons eu en formation de licence technico-commercial, qui a conçu un produit concernant un Armagnac jeune et des sodas pour pouvoir faire des apéritifs soi-même à la maison. Le coffret comporte une bouteille de 50 cl d'Armagnac et de 2 tonics. Les tarifs proposés sont de 48,50 € pour le tarif public et 43,50 € pour le tarif du CAS du Département.

Un point concernant les deux gîtes qui sont en location sur le Domaine, Chauron et Pasquet. Nous avons une convention pour ces deux gîtes avec les Gîtes de France. Une fréquentation très importante après une année de travaux et une ouverture en novembre 2021. L'année 2021 n'était pas significative. Mais 2022 a donné lieu à de très belles locations et on a un bon niveau de fréquentation sur ces deux gîtes. Vous avez en annexe l'ensemble des produits et tarifs qui sont proposés à la semaine, avec des fourchettes qui vont de 336 € à 888 € en fonction des périodes de location. Vous avez aussi les tarifs de prestations aux locataires qui prennent en charge les forfaits ménage, etc.

Dans le cadre de la commission de surveillance qui s'est tenue récemment, le représentant du personnel nous a formulé une demande, comme c'est un peu le cas chaque année. Nous versons une prime aux agents annuelle de 300 € une fois par an et la demande a été à nouveau formulée cette année. C'est le Conseil départemental dans sa séance plénière qui va l'attribuer.

Les membres de la commission considèrent cette demande légitime parce que les agents ont fait face à une année difficile d'un point de vue travail, mais aussi psychologique. L'événement climatique les a fortement impactés et cela a joué sur le moral des troupes. Quand on travaille toute l'année et que l'on voit les récoltes qui peuvent être complètement disséminées en quelques heures, c'est très dur. Ils ont vraiment fait le maximum pour sauver ce qui pouvait l'être.

Les équipes du Domaine sont un peu fragilisées parce qu'il y a des arrêts maladie et surtout, un impact social très fort avec le décès d'une des membres de l'équipe qui a eu un impact assez fort sur l'affectif des troupes.

Nous avons sur ce Domaine des agents qui, malgré un effectif assez réduit, sont investis dans leur mission et font le maximum pour que ce Domaine agricole départemental survive au mieux.

Dernier point très rapide. Dans le cadre de l'exploitation forestière du Domaine d'Ognoas et ses 300 ha de forêt. Il est prévu dans l'année 2022-2023 que nous puissions exploiter les meilleurs chênes qui sont très beaux et qui sont de très grande qualité pour fabriquer nous-mêmes des tonneaux liés au vieillissement de l'Armagnac. On aura le terroir pour la vigne et le terroir pour le vieillissement.

J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des objections sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

On va passer au dossier sur l'Attractivité territoriale, Jean-Luc DELPUECH.

Dossier n° G-1 – Attractivité territoriale (page 287 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Une simple et seule décision soumise au vote : le report d'échéance de l'avance remboursable accordée à la SAS Scierie Labadie (ARUE) en 2015. Le montant dû initial est de 250 000 € avec un report d'une année supplémentaire en 2022. Elle sera remboursée sur quatre ans à compter de 2023. L'entreprise est confrontée à des échéances bancaires importantes jusqu'en 2024. Le crédit 2022 en recettes est diminué de 62 500 €, équivalent à l'annuité.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vais donner la parole à Sylvie PEDUCASSE, pour le Tourisme et le Thermalisme.

Dossier n° G-2 – Tourisme – Thermalisme (page 294 du volume)

(Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE : Ce dossier-là concerne une demande de subvention du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, une contribution financière exceptionnelle qui permet de faire face aux difficultés de trésorerie qu'il rencontre suite à la saison estivale et aux épisodes à la fois de canicule depuis le mois de juin, et d'incendies des mois de juillet-août, qui ont donc fortement impacté les communes du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. En effet, face à ces situations, il a fallu prévoir des fermetures temporaires et des aménagements d'horaires.

Concernant l'écomusée de Marquèze, les prévisions d'activité présentées lors du budget primitif ont été fortement impactées. Après l'ouverture au mois d'avril, une faible fréquentation des groupes en avant-saison, les épisodes de canicule et d'incendie sur les mois de juin et juillet août ont engendré des modifications d'ouverture et des fermetures temporaires qui ont conduit à un bilan fin septembre avec un budget déficitaire évalué à 110 000 €.

Dans ce contexte, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne propose de retenir une réduction de ses crédits de 40 000 € au titre des ressources humaines puisque des remplacements ou des départs différés d'agents n'ont pas été remplacés et la suppression et la réduction des crédits sur les lignes de fonctionnement des moyens généraux destinées à financer les hausses des coûts de l'énergie.

Pour faire face à la situation, le besoin global de financement s'élève à 100 000 € répartis entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et le Département des Landes. Il vous est donc proposé d'accorder au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne une subvention exceptionnelle de 25 000 €, et d'adopter la convention afférente avec ce syndicat.

Le deuxième point concerne des ajustements budgétaires qui sont liés aux dossiers validés par la Commission Permanente et de porter pour la Décision Modificative N° 2, le montant à 339 578 €, soit 46 800 € de plus.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

On va passer à l'examen du dossier G3, je redonne la parole à Jean-Luc DELPUECH.

Dossier n° G-3 – Approbation de la modification statutaire de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement (SATEL) des Landes et de son pacte d'actionnaires (page 302 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, la décision soumise à votre approbation concerne la modification statutaire de la SATEL (Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes) et de son pacte d'actionnaires. Il s'agit de la modification de l'objet social de la SATEL, société d'économie mixte. Il vous est proposé de vous prononcer sur une modification statutaire ainsi que sur la proposition d'un pacte d'actionnaires. Le Département, vous le savez, est actionnaire à hauteur de 66,09 % du capital social de la SATEL qui est de 2,5 M€.

Vous avez dans le rapport le rappel de la liste des actionnaires, 11 au total. Suite à la création de VITALANDES en 2022, foncière de revitalisation sous forme de société par actions simplifiées associant la SATEL, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Crédit Agricole Aquitaine Expansion à hauteur respectivement de 53 %, 44 % et 3 % pour un capital social de 1,6 M€.

Il convient de préciser l'objet social de la SATEL. VITALANDES doit permettre la conduite d'opérations mixtes de rénovation et création de commerces et logements en centre-bourg. Ainsi, il vous est proposé de modifier la rédaction de l'article 3 des statuts de la SATEL en introduisant des objectifs "*d'amélioration du cadre de vie, de revitalisation et d'attractivité des cœurs de ville.*" Après l'accord du Département sur cette modification, nous autorisons également le représentant du Département à voter lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la SATEL en faveur des résolutions qui sont proposées approuvant les modifications statutaires. De la même façon, on vous propose d'approuver le pacte d'actionnaires de la SATEL librement négocié entre les parties ainsi que le modèle de charte de responsabilité sociale des établissements publics locaux présentés dans l'annexe 2 du rapport et d'autoriser le représentant du Département à voter et signer ce pacte en Assemblée Générale extraordinaire de la SATEL.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. C'est l'évolution liée à la création de la Foncière et l'extension de l'activité de la SATEL.

Olivier MARTINEZ ne prend pas part au vote compte tenu des fonctions qu'il occupe au sein de la SATEL.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (29)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS

PART AU VOTE : M. MARTINEZ

ADOpte A L'UNANIMITE

Dossier n° G-4 – Rapports d'activité des Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales (page 331 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

Monsieur le Président : C'est le morceau de bravoure, mais comme on le confie à un brave, on sait qu'il va s'en acquitter dans le délai imparti qui est malheureusement réduit.

M. MARTINEZ : Ce qui m'inquiète, c'est que malgré mes demandes réitérées, on a passé les 1 100 pages cette année. L'année prochaine, je pense que ce sera l'encyclopédie Universalis que j'aurai à digérer. Je vais essayer d'être synthétique parce qu'effectivement ce sont des dossiers extrêmement longs et un peu fastidieux, il faut être honnête. Je vais essayer d'aller vite par rapport à tout cela. Cela concerne le rapport sur les SEM et les SPL dans lesquelles le Département est actionnaire et a des participations.

Le premier dossier concerne la SATEL. On vient de l'évoquer. Parmi les faits marquants sur l'année 2021, au-delà du fait que le résultat est positif encore une fois cette année au niveau de l'exercice budgétaire, on a modifié l'actionnariat dans la perspective de la création de cette fameuse société Foncière de revitalisation dénommée VITALANDES qui existe en 2022.

Ce capital a été augmenté à hauteur de 2,5 M€.

Autre point important parmi les nombreux dossiers évoqués, on a accompagné la construction de l'usine Materrup sur le parc d'activités Atlantisud puisque cela a été inauguré il y a quelques jours où on a des projets de réhabilitation dans différentes collectivités qui nous font confiance et qui donnent à la SATEL une partie du travail qui nous permet d'avoir un chiffre d'affaires qui se développe chaque année.

Le compte de résultat pour la SATEL en 2021 est positif à 234 920 €. C'est un résultat qui est tout à fait satisfaisant. On a des produits d'exploitation qui sont en hausse, des charges d'exploitation qui elles aussi sont en hausse, mais moindres, ce qui fait qu'au final, on a une valeur ajoutée qui est améliorée et s'est restaurée.

Au niveau du chiffre d'affaires, hors production stockée, on est à plus de 12,5 M€. C'est un élément important par rapport à la constitution du chiffre d'affaires de la SATEL. C'est avant tout et surtout le chiffre d'affaires concernant les concessions qui nous permet de vivre au niveau de la société puisque les concessions représentent plus de 92 % de ce chiffre d'affaires. Cela correspond à la commercialisation de plusieurs opérations d'envergure sur l'ensemble des 26 concessions d'aménagement dont on a la charge. Parmi ces 26 concessions d'aménagement, il y en a 17 qui concernent les projets des logements dans le cadre des ZAC ou des lotissements.

Il faut savoir que la SATEL accompagne la création de 1 761 logements sur 117 ha de périmètre identifiés dans ces concessions. Sur ces 1 761 logements, on a évoqué la commune d'Ondres, mais il y a également la commune de Biscarrosse. Ce sont les deux plus gros dossiers qui nous concernent au niveau des concessions. 1 761 logements, c'est quand même quelque chose d'important au niveau de la constitution du patrimoine bâti sur le département. Ce n'est pas négligeable.

Donc, des résultats qui sont satisfaisants globalement pour 2021 et comme chaque année, l'intégralité du résultat est reportée en report à nouveau. Il n'y a pas de distribution de dividendes. C'est un choix politique que nous faisons, ce qui permet d'assoir la capitalisation et le haut de bilan de la société sans problème. Ces capitaux propres aujourd'hui augmentent fortement à plus de 5 M€. C'est transitoire puisque c'était notamment pour pouvoir constituer le capital de VITALANDES. Je ne reviens pas sur le fait que la SATEL, la Banque des Territoires, le Crédit Agricole sont dans cette société, mais c'est un élément important au niveau de la vie de la SATEL pour 2021.

Tous les comptes rendus d'activité qui sont votés par les collectivités qui nous font confiance ont été approuvés. Il n'y a pas de difficulté à ce sujet. Nos relations sont plutôt au beau fixe avec l'ensemble des collectivités qui font affaire avec nous.

Autre point important par rapport au rôle économique de la SATEL dans le département, il faut savoir qu'en 2021, nous avons notifié 868 marchés sur le territoire, ce qui représente quand même près de 55 M€ H.T. de travaux. A part le Département, il n'y a aucune collectivité qui soit aujourd'hui en capacité de le faire, à part peut-être l'Office de l'Habitat, mais je pense que l'on doit être sur le podium en tant que donneur d'ordres au niveau des investissements. Avec le SYDEC, c'est vrai.

Le point suivant concerne Enerlandes, une société qui a en charge le développement des énergies renouvelables. Là aussi, pas de difficulté particulière sur cette société qui a un résultat nettement positif à 463 000 €. Il est directement en réponse avec l'ensoleillement puisqu'on a avant tout des centrales photovoltaïques. La plupart du chiffre d'affaires est constitué de la vente d'énergie qui est faite dans le cadre de tarifs garantis par la Commission de Régulation de l'énergie, la CRE. Donc plus il y a de soleil, plus on produit d'énergie, plus on vend d'énergie. En 2021, c'était une année, contrairement à cette année qui était un peu moins favorable. Le résultat net est un peu plus faible, mais pas de difficulté particulière à noter par rapport à cette SEM Enerlandes.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'encore une fois, le choix a été fait en Conseil d'Administration de verser des dividendes aux actionnaires. Ce choix a été fait en CA de juin 2022. Le Département qui est actionnaire majoritaire bénéficiera d'une somme conséquente en recettes grâce à ces dividendes versés dans le cadre de cette décision du CA d'Enerlandes.

Gascogne Energies Services : c'est une société dans laquelle nous sommes actionnaire minoritaire. Les faits marquants pour 2021, il y avait la problématique de la crise sanitaire. GES est entrée dans le capital de la SOEN à hauteur de 100 000 €. On a également mobilisé 100 000 € au titre de comptes courants d'associés. GES était également dans le capital d'Alterna depuis 2017 et il a été fait le choix d'augmenter la participation de GES dans le capital de cette société pour 80 000 €. On a désormais une participation de 101 000 € au

capital d'Alternia, mais c'est un capital en pourcentage très marginal puisqu'on ne possède que 0,37 % de cette société.

Malgré la crise énergétique et la hausse des prix de l'énergie, en 2021 les tarifs réglementés de vente n'ont pas été impactés par cette augmentation du coût de l'énergie, notamment pour les clients qui font confiance à cette société GES. A noter aussi des investissements qui ont été faits sur les réseaux pour un montant de 236 000 €.

Le compte de résultat pour 2021 est positif à + 140 825 €. C'est une belle amélioration de plus de 300 000 € par rapport au résultat négatif de 2020. Il fallait le noter. Le chiffre d'affaires est en très forte hausse, près de 23 % d'augmentation puisqu'on est à 8,8 M€ H.T de chiffre d'affaires. Un chiffre d'affaires qui ne bouge pas. C'est toujours l'électricité à près de 50 % qui constitue la réalisation de ce chiffre d'affaires, le gaz naturel venant en deuxième position à 38 %, le reste étant composé de la vente de propane, de travaux et de prestations diverses et variées. Il faut savoir, concernant l'excédent brut d'exploitation (c'est important par rapport à la santé financière d'une société), qu'il est positif à 1 700 000 €.

Vu le contexte, le secteur concurrentiel dans lequel s'inscrit la société GES est à souligner. Il est intéressant de savoir que l'on arrive encore une fois à être solide par rapport à cela. Au niveau de la trésorerie, rien à signaler. Au niveau du bilan également ; des modifications mais qui restent à la marge. Le dernier point concernant GES, c'est une baisse légère de moins de 7 % constatée de l'endettement qui passe de 3,7 M€ à 3,5 M€.

Au niveau de Domolandes, je ne vais pas refaire le point sur le Technopôle. Vous savez qu'il est dédié à l'innovation et la construction durable. Il y a tout un ensemble (c'est dans les statuts) qui définit les cadres d'intervention de cette structure. Pour 2021, il faut savoir que le technopôle a accueilli 35 entreprises sur site, ce qui représente la présence de 108 salariés, ce qui n'est pas négligeable. Cette société Domolandes met également à disposition des salariés au profit de la société HUBICS (on va y revenir) ainsi que des locaux pour la SPL Digital Max.

Concernant les chiffres, le compte de résultat est positif à 30 000 €, en baisse par rapport à 2020 où il était de 44 516 €. Cela s'explique tout simplement parce qu'une partie de l'activité qui était rémunératrice a été rebasculée à la société HUBICS. C'était prévu dès le départ puisque HUBICS a été créée pour notamment désormais mettre en œuvre les prestations jusque-là portées par Domolandes au niveau de l'espace de construction virtuelle. Donc, cette baisse de résultat est tout à fait logique. Rien d'extraordinaire par rapport à cela.

Hormis ce transfert au niveau de l'espace de construction virtuelle, toutes les autres recettes sont en hausse. Il faut le noter. Le résultat baisse, mais si on fait abstraction de ce que je viens de dire, il y a une augmentation des locations, de l'hôtel et de la pépinière d'entreprises de plus de 20 % (ce qui n'est pas négligeable), ce qui prouve bien la pertinence de la construction de ce technopôle Domolandes.

Je ne vais pas refaire le point sur le bilan, le besoin de fonds de roulement, la dette financière, les capitaux propres ou la trésorerie, l'endettement. Rien de particulier à signaler. Fondamentalement, c'est une société saine qui fonctionne très bien. Je note aussi qu'il y a une délégation de service public qui est mise en œuvre et dont bénéficie Domolandes puisqu'il y a là-aussi un cadre juridique défini en la matière.

HUBICS. Je viens de l'évoquer. Société nouvelle qui avait été créée en mai 2019, là aussi à l'initiative de la SPL Domolandes. Les actionnaires sont le Département, Marenne Adour Côte-Sud. On retrouve le Crédit Agricole Aquitaine Expansion comme on le retrouve pour VITALANDES, la foncière que je viens d'évoquer au niveau de la SATEL. Il y a également Bernadet Construction, FMS, Ambiente et KODICO qui participent à un partenariat avec

des sociétés qui sont sur place. C'est une SEM solidaire et sociale qui est consacrée à l'innovation numérique et à l'habitat et au cadre de vie. Elle est installée à Atlantisud.

Les faits marquants pour 2021. Je viens de l'évoquer, elle a récupéré toutes les activités concernant l'espace de construction virtuelle. Elle a un compte de résultat en 2021 qui est légèrement négatif à 3 465 € alors qu'il était positif à 15 151 € l'année précédente. Cela s'explique ; il y a eu l'augmentation des recettes certes mais il y a eu une forte augmentation des dépenses parce qu'il y a eu un transfert de personnel de Domolandes vers la société HUBICS.

Ce sont des considérations juridiques, c'est obligatoire puisqu'on doit pouvoir assumer la vérification du véritable coût des prestations que cet espace de construction virtuelle propose dans le cadre de la société HUBICS puisque la société HUBICS répond à des marchés publics en matière de BIM et de CV. Donc, on a l'obligation d'avoir la vérité des prix et on doit impacter vraiment le coût de ce personnel qui est désormais basculé sur les comptes de la société HUBICS.

Là aussi, je vous passe l'aspect bilantiel, la trésorerie ou l'endettement. Pas grand-chose à dire. Les axes de développement qui avaient été initiés en 2019 lorsque la société avait été créée étaient assez simples. On visait 90 000 € H.T de chiffre d'affaires au 31 décembre 2021. On est à 118 000 €. Donc, on a respecté le plan de charge. On visait un équilibre, voire un bénéfice de 5 000 € H.T au niveau du résultat. On a ce léger déficit de 3 465 €, mais je le répète, c'est juste un décalage entre les coûts de personnel qui vont permettre ensuite de pouvoir positionner dans son écosystème cette société qui, je l'espère, pourra prospérer et être compétitive pour remporter des marchés. Cela a déjà été le cas avec le Conseil départemental de l'Hérault. La trajectoire de développement est respectée.

La SOGEM, je n'y reviens pas, c'est la gestion d'un golf. Là-aussi, vous avez le détail des opérations qui ont été faites sur l'exercice 2021. Pas mal d'investissements, 150 000 € d'investissements réalisés. Un compte de résultat qui est à - 1 072 €. On pourrait être interpellé par rapport au résultat de l'année précédente qui était positif de 45 443 €. Je rappelle que le résultat positif de 2020 ne l'était que parce qu'on n'avait pas reçu la redevance versée au titre de la délégation de service public alors que pour 2021, elle a été intégralement versée. Elle est de 160 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Donc, un résultat négatif de 1 000 € alors qu'on a sollicité les 160 000 € du contrat de la DSP, je pense que finalement, la société s'est bien remise de la problématique COVID puisque le COVID a entraîné une fermeture pendant de nombreuses semaines des golfs. Rien d'autre à dire, c'est une société qui est sur une bonne trajectoire.

C'est la même chose pour la société SEIPA. Même contexte, même type d'intervention. Un résultat positif de plus de 63 000 €. Il était de 39 000 € l'année précédente. Donc, pas de remarque particulière. Une hausse de la masse salariale et une hausse des achats qui sont largement compensées par une très forte augmentation de la vente de prestations et l'augmentation des abonnés sur site. C'était également le cas pour la SOGEM. Donc, un chiffre d'affaires en forte augmentation de 36 %. L'excédent brut d'exploitation (EBE) laisse à penser là-aussi que la société est solide, pas de difficultés particulières. Pas d'endettement. Rien de plus pour la SEIPA.

Concernant XL Autonomie créée en mars 2019, toute récente, à l'initiative du Conseil départemental des Landes et de la Poste, un partenariat et un actionariat à parité avec 50 % du capital chacun. C'est une société qui s'est vue attribuer par le Conseil départemental un contrat de DSP nommé « *Vivre à domicile* ». C'est mettre en sécurité les personnes vulnérables landaises à l'aide de services et de technologies innovantes associés à un accompagnement humain personnalisé.

Pour 2021, on a toujours eu à gérer, comme en 2020 et comme à la création, la COVID parce qu'on doit répondre à des besoins auprès de personnes fragiles que l'on n'a pas pu aller solliciter et à qui on n'a pas pu proposer les services de cette société parce que confinement aidant, personnes fragiles, il n'était pas question d'aller mettre en danger ces personnes qui étaient « *la cible* » des prestations que nous proposons. Donc, le compte de résultat cette année est négatif à 71 792 €. Il l'est moins que l'année précédente parce qu'on a divisé par deux le déficit, mais pas de miracle, parce qu'on a converti des comptes courants d'associés qui étaient prévus au niveau des actionnaires que j'ai évoqués précédemment, le Département et la Poste.

Par rapport à la SEMOP XL Autonomie, le business plan prévoyait que les trois premiers exercices seraient déficitaires. La COVID conforte malheureusement ce que nous avons prévu, ces exercices déficitaires l'étant particulièrement deux années de suite. Donc, on a dû transformer nos comptes courants d'associés en apport de capital et on le fera si nécessaire l'année prochaine. J'espère que la COVID est enfin derrière nous. Dans tous les cas de figure, le point d'équilibre, c'est 500 usagers pour que nous n'ayons plus à nous soucier de la structure bilantielle et du compte de résultat de la société pour les années à venir. On est à 340 usagers. Peut-être que l'on sera à 500 l'année prochaine et normalement les comptes, de rouge devraient passer au vert.

Il vous est demandé de vous prononcer, je l'espère favorablement sur tous ces rapports et j'en ai terminé, en quinze minutes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. On a examiné en un temps record les 8 structures dont on est partenaire, qui témoignent aussi de la diversité de l'action du Département dans des domaines très variés qui concernent à la fois l'aménagement, l'innovation et l'autonomie avec XL Autonomie.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vais donner la parole à Muriel LAGORCE pour le dossier I1 sur l'Education.

Dossier n° I-1 – Education (page 1047 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, donc en premier point cela concerne les bâtiments "collèges" avec un programme de maintenance départementale. Il vous est proposé de procéder à une inscription par transfert de dépenses de + 151 600 €. Vous avez des détails en annexe financière 1.

Le programme d'investissement et de gros entretien des bâtiments des collèges gérés en APCP. Il vous est proposé de procéder à un ajustement global des dépenses de – 151 600 €.

Le point suivant concerne les dotations de soutien à l'investissement départemental. Dans le cadre des opérations de travaux menées dans les collèges, le Département a sollicité une subvention auprès de l'Etat. Il vous est proposé de prendre acte de la perception d'une recette de 431 000 € dans le cadre de la DSDID, étant précisé que les collèges qui sont concernés sont Lubet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont pour la restructuration du collège, Jean Rostand à Mont-de-Marsan pour la restructuration de la cuisine et Léon des Landes à Dax pour la restructuration de la demi-pension.

Le point II concerne le fonctionnement des collèges avec les détecteurs de CO2. Dans le cadre des processus d'accompagnement à la mise en œuvre des protocoles sanitaires, 103 détecteurs de CO2 ont été commandés afin d'équiper chaque collège public qui le souhaite. La demande de subvention réalisée auprès de l'Etat a abouti à une suite favorable. Il vous est proposé de procéder à l'inscription d'une recette de 34 583,25 €.

Le point III concerne la restauration scolaire. Les collèges participent au plan alimentaire départemental territorial « Les Landes au menu » en complémentarité avec le développement de l'offre. Il s'agit pour garantir un approvisionnement de qualité de recourir aux circuits courts et plus globalement d'atteindre les objectifs de la loi Egalim et de favoriser la mise en adéquation de cette offre avec la demande.

À cette fin une étude a été lancée au premier semestre 2022 afin d'étudier l'intérêt de la mise en place de groupements d'achats. Cette mission a été confiée au cabinet Agriate.

Ce cabinet insiste sur la nécessité d'une structuration des achats par groupements qui pourraient être au nombre de 5 pour couvrir l'ensemble du territoire landais et ainsi favoriser l'atteinte des objectifs de la loi Egalim. Considérant l'étude lancée au premier semestre afin d'étudier l'intérêt de la mise en place du groupement d'achats, considérant les démarches engagées pour conduire à la désignation d'une assistance à maîtrise d'œuvre chargée d'accompagner le Département, il vous est proposé de procéder à l'inscription d'un crédit complémentaire de 90 000 €.

Le point IV concerne le numérique éducatif. Afin d'anticiper les problématiques liées aux commandes de matériel, il vous est proposé de voter une autorisation de programme de 14 352 000 € et d'inscrire en conséquence un crédit de paiement de 472 000 €.

Le dernier point concerne des ajustements budgétaires divers avec + 153 700 € en dépenses. Voilà pour ce dossier.

Monsieur le Président : Y a-t-il, sur le domaine éducatif, des questions ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

On va passer au Sport et je vais donner la parole à Henri BEDAT.

Dossier n° I-2 – Sport (page 1053)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir eu une pensée pour Benoit DAUGA, figure emblématique du rugby landais. Il aurait peut-être apprécié le premier sujet de notre DM puisqu'il s'agit de soutenir une opération de promotion du rugby. C'est ce que nous faisons depuis 2017 et 2018 et il vous est proposé de reconduire cette opération qui concerne 4 clubs du département : le Stade Montois, l'US Dax Rugby Landes, l'UST de Tyrosse et Peyrehorade. Le soutien consiste en une subvention pour des actions en direction des collégiens et des prestations de communication.

Il vous est proposé d'inscrire 37 500 € avec la répartition suivante : 15 000 € pour le Stade Montois et 7 500 € pour les autres clubs.

Le deuxième dossier concerne le soutien aux manifestations promotionnelles, c'est-à-dire les organisations festives, tournois de clubs ou de comités. Il vous est proposé de rajouter 50 000 €.

Ensuite, il s'agit également de reconduire le soutien à l'association « Colosse aux pieds d'argile » pour son action de sensibilisation dans les collèges. Je fais juste un aparté sur cette association, vous la connaissez je n'y reviens pas, juste pour vous dire que théoriquement, avant la fin de l'année, devrait passer sur TF1 un téléfilm réalisé autour de ce sujet avec comme acteur principal E. CANTONA et pour avoir vu le film avec, je crois Sylvie en avant-première, je vous conseille de le regarder. Même si vous n'êtes pas fans de TF1, je vous conseille de regarder ce téléfilm qui, en plus, a été subventionné par le Département. Donc 10 000 € pour l'association pour continuer ces opérations dans les collèges.

Le dossier suivant concerne la dynamique olympique sur le territoire. Vous avez noté que nous avons décliné le passage de la flamme olympique dans le département, passage pour lequel on nous avait demandé la modique somme de 180 000 € donc une somme démesurée pour une seule journée. Nous vous proposons plutôt de soutenir et renforcer notre dynamique autour des jeux olympiques et de réattribuer cette somme de 180 000 € au sport landais en général, sur trois exercices.

En tous cas, on s'appuiera sur le plan d'actions qui a déjà été initié avec le premier axe : faire vivre au plus grand nombre l'expérience olympique ; l'axe 2 : promouvoir un sport durable, en lien avec les acteurs du mouvement sportif ; l'axe 3 : soutenir les acteurs et participants aux prochains Jeux olympiques ; l'axe 4 : proposer des ressources et un héritage aux acteurs du sport landais ; et le 5ème: agir pour un sport inclusif à travers, notamment, le SSID.

Ce qui est important de retenir, il vous est proposé de consacrer 60 000 € cette année pour renforcer surtout l'axe 1 et l'axe 4 et notamment avec des actions innovantes qui verront peut-être le jour l'année prochaine avec, sûrement, l'accès à la billetterie pour les communes, communautés, l'idée étant que le Département soutienne ces achats de billets sous une forme à définir bien sûr. En tous cas, 60 000 € cette année à travers cette opération, autour des Jeux olympiques, et 60 000 € l'année prochaine également.

Le troisième dossier est un peu plus administratif, purement administratif même. Il s'agit d'approuver le règlement intérieur de la CDESI, de la Commission Départementale des

Espaces, Sites et Itinéraires. Il a fallu modifier l'article concernant la représentation des structures à cette commission.

Ensuite et en dernier lieu, il s'agit de faire un ajustement budgétaire par rapport aux dépenses autour des écoles de sport, des déplacements, pour un montant global de 69 500 € en dépenses de fonctionnement et 5 000 € en dépenses d'investissement.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je n'en doutais pas et c'est pour ça que je n'ai pas voulu dire de suite ce que je voulais dire. Je me doutais que vous alliez le faire à ma place, M. DUBOIS.

M. DUBOIS : Deux sujets dans mon intervention. Le premier concerne les accompagnements aux opérations de communication spécifiques sur les clubs de rugby landais, avec deux paliers différents, 15 000 € et 7 500 € qui s'expliquent, je pense, par une différenciation entre clubs pros et clubs amateurs, avec la ligue qui organise une partie des championnats et la fédération de l'autre, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'un championnat appelé national a été créé et étant à mi-chemin entre ces deux statuts, puisque je vous confirme que les joueurs sont professionnels lorsqu'ils évoluent dans cette division-là et donc, je me demandais s'il n'était pas possible de mettre un palier différent, peut-être entre 10 et 12 000 €, pour cette compétition qui aiderait le club auquel je pense, mais peut-être y en a-t-il d'autres, à équilibrer plus facilement ses budgets.

Et le deuxième point concerne la flamme olympique puisqu'on vous a prêté des propos, mais qu'il faut toujours vérifier dans la presse, disant qu'aucun EPCI ne vous avait répondu lorsque vous avez sollicité les collectivités pour accompagner ce dispositif. Je vous confirme qu'un courrier était parti de la Communauté d'agglomération du Grand Dax vous répondant positivement sur cet accompagnement, même si je comprends que dans le contexte actuel, vous ayez renoncé à l'accueil de la flamme pour consacrer les sommes à des sujets plus pertinents.

Monsieur le Président : Je pensais que vous alliez aborder autre chose. Je vais compléter.

Votre demande est légitime. On va regarder, il n'y a pas de problème. En fait, cette action de promotion du rugby, quand elle a été créée, c'était pour venir en supplément des soutiens habituels que l'on donne aux équipes selon leur niveau. On pourra regarder, il n'y a pas de difficultés.

Le deuxième élément, on en a parlé. Financer une opération de passage de la flamme olympique quasiment tout seul, parce que c'est vrai, peut-être que j'ai eu une réponse, mais c'est tout, je n'ai pas vu l'intérêt fondamental d'aller financer un opérateur privé à hauteur de 160 000 €, plus toutes les manifestations qui allaient se greffer autour, mais que l'on allait plutôt consacrer les mêmes moyens pour pouvoir en faire profiter directement les Landais et c'est ce qui a été évoqué dans le dossier.

Ce que je voulais vous dire, c'est que je me félicitais quand même que le Tour de France va traverser ce département, sans faire de différence entre Dax et Mont de Marsan. Cela nous évite, en plus, des batailles d'ego inutiles. Tout le monde sera une ville départ et je m'en félicite. Vraiment, s'il y a une manifestation populaire qui attire le monde et qui a des retombées sur les territoires, c'est bien le Tour de France et c'est sans commune mesure avec ce que l'on vient d'évoquer précédemment.

Je suis très heureux et en plus, cela permettra de mettre à l'honneur un certain nombre de sportifs landais qui, avec le temps certainement, n'occupent plus la première place, avec André DARRIGADE d'un côté, qui reste encore le coureur français qui a gagné le plus d'étapes du Tour de France et Luis OCAÑA, qui a quand même gagné ce Tour de France. Maintenant, ce sera l'occasion de fêter les 50 ans.

Je me félicite que la société d'organisation du Tour de France ait décidé de mettre à l'honneur notre département avec les villes de Dax et de Mont-de-Marsan et soyez assurés du soutien du Département lors de ces manifestations. Vous voyez, cela peut compenser le reste. On peut aussi faire les deux, il n'y a pas de problèmes. On verra.

Voilà ce que je souhaitais rajouter. Sur ce dossier, je pense que l'on est tous d'accord.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

On va passer au dossier sur la Jeunesse et je donne la parole à Sylvie BERGEROO.

Dossier n° J-1 – Jeunesse (page 1065 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Premier dossier, l'aide aux familles pour alléger les frais de scolarité qui sont d'autant plus nécessaires aujourd'hui dans le contexte d'inflation forte que nous connaissons. Je vous rappelle le chiffre : d'après l'Insee + 6,1% pour 2022, d'autant plus marquée pour les dépenses contraintes qui sont liées à l'énergie.

Premier point, l'aide départementale au transport des internes. Je vous le rappelle : la gratuité des transports scolaires concerne les élèves demi-pensionnaires et internes ayant droit aux transports régionaux. 22 376 élèves ont pu bénéficier de cette gratuité lors de l'année 2021-2022, prise en charge par le Département pour un coût total de plus de 2 M€.

En avril 2022, nous avons décidé de prendre en charge le coût de cette gratuité au profit des 5 autorités organisatrices de transports urbains se substituant à la Région au 1er septembre 2022, conformément donc au cadre conventionnel défini et conclu avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ainsi, concernant le transport des internes, il convient d'adopter le règlement d'aide pour l'année 2022-2023 et d'actualiser le barème de calcul de l'aide du Département, conformément au règlement des aides au niveau national.

Deuxième point, les bourses départementales d'études. Notre volonté de porter une attention particulière au pouvoir d'achat des familles. Je viens de le rappeler, plus de 3 800 élèves ont pu bénéficier d'une bourse départementale, soit un montant moyen de 110,46 € exactement. Donc pour 2022 et 2023, il vous est proposé d'augmenter la valeur du point de 10%, ce qui montre l'effort de notre collectivité en faveur des familles et de l'accompagnement de leur pouvoir d'achat, d'autant que concernant les bourses nationales, l'augmentation n'a été que de 4%.

Par conséquent, il est nécessaire d'adapter, de modifier le règlement départemental, d'actualiser les barèmes du règlement départemental en revalorisant le quotient familial en référence aux tranches des bourses nationales.

Troisième point, le soutien en faveur des réfugiés ukrainiens. Vous le savez, notre volonté est de contribuer au meilleur accueil possible des réfugiés. Pour cela, nous vous proposons de maintenir l'ouverture des dispositifs d'aides individuelles selon les conditions les plus favorables.

Deuxième dossier, favoriser l'égal accès à tous aux vacances, activités et loisirs. Premier point, les aides aux familles pour les séjours de vacances des enfants. Ici, nous examinons le barème lié au dispositif des bons vacances et les règlements départementaux associés que nous vous proposons de reconduire à l'identique.

Deuxième point, le soutien aux familles pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs. Ici, au vu des demandes de soutien reçues et celles à venir, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 40 000 €, d'adapter le règlement et de maintenir le montant d'aide associé.

Autre point, activités de recherches développées sur Agrolandes. Dans le cadre du projet Xylomat 2, il convient de procéder à une inscription supplémentaire de 260 000 € pour la réalisation d'études d'énergie en géothermie et la maîtrise d'œuvre.

Avant-dernier point, les parcours d'engagement. Les aides réservées aux jeunes de 17 à 30 ans, conditionnées à la réalisation de parcours d'engagement sont particulièrement sollicitées par ces derniers, en particulier la bourse au permis de conduire. Pour cette aide en particulier, il est nécessaire d'inscrire un crédit supplémentaire de 30 000 €. Juste pour dire que sur l'année 2022, jusqu'au 1er octobre, plus de 618 jeunes ont pu en bénéficier.

Dernier point concernant donc que les autres ajustements de crédits qui sont nécessaires, + 14 000 € en dépenses de fonctionnement, + 260 000 € en dépenses d'investissement, que vous avez en annexe 1.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier Jeunesse ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je donne la parole à Rachel DURQUETY pour le soutien au développement culturel et les actions départementales.

Dossier n° K-1 – Soutien au développement culturel et actions culturelles départementales (page 1083 du volume)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Président, chers collègues, une DM modeste pour la Culture et le Patrimoine.

En point I, juste une adaptation de règlement qui concerne l'aide apportée aux ensembles orchestraux landais qui sont affiliés à l'UML. Un des critères stipule que l'aide est apportée en fonction du nombre de cinq animations publiques qui est effectué en année moins un, ce critère handicape certaines des associations traditionnellement accompagnées qui n'ont pu accéder à suffisamment de sorties publiques en 2021 en raison des conséquences sanitaires. Je vous propose donc de supprimer ce critère d'éligibilité pour l'année 2022 afin de ne pas fragiliser davantage ces associations musicales.

En point II, différents ajustements budgétaires qui sont résumés dans un illisible tableau, pourtant qui a été détaillé en commission et dont je vous fais grâce ici puisqu'il a reçu l'approbation de cette commission.

Pour terminer, je vais plagier Stéphane HESSEL. Permettez-moi de m'indigner. Comme moi, vous avez pu lire dans la presse nationale et locale que le manque de forces de l'ordre réquisitionnées massivement pour l'organisation des JO pourrait peser sur les manifestations culturelles de l'été 2024.

Je ne suis pas de ceux qui veulent opposer le vertueux artiste au vilain sportif, car dans bien des cas les intérêts convergent, mais convenez avec moi que ces choix annoncés après de longues années de crise sanitaire et environnementale et tandis que l'on s'apprête à vivre des matchs dans des stades climatisés avant des JO d'hiver dans le désert, je m'interroge.

Ainsi, en cette journée internationale du bon sens, j'en appelle à celui de nos instances dirigeantes, qu'elles soient politiques ou sportives, ainsi à qu'à un respect plus important pour tous les métiers de la culture. Merci.

Monsieur le Président : Des interventions ? Chacun a son angle pour aborder le sujet, il n'y a pas de problème. On ne peut que s'associer d'ailleurs parce que cela ne concerne pas que les activités culturelles. Ce sont les renforts sur les plages, pendant les fêtes, etc. On peut avoir un discours très globalisant sur ce sujet.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On passe au dossier sur le Budget Participatif citoyen des Landes. Sylvie BERGEROO.

Dossier n° L-1 – Budget Participatif Citoyen des Landes (page 1093 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président.

Le Budget Participatif permet d'attribuer aux citoyens un pouvoir d'agir sur leur environnement, en particulier sur la transformation de leur territoire, tout en simplifiant dans les politiques publiques.

Premier point, l'état d'avancement du BPC 3. En juin dernier, débutait le troisième BPC 40. 234 idées ont été déposées. Une baisse du nombre d'idées déposées constatée par rapport aux autres BPC qui ont été réalisés. Baisse que l'on peut observer effectivement dans l'ensemble des budgets participatifs départementaux voire communaux, en particulier durant l'année 2022.

Quelques tendances. 25 % des idées avaient déjà été déposées, soit au BPC 1, soit au BPC 2. Tous les cantons sont représentés. Les 2/3 des dépôts concernent des associations. Les termes les plus fréquents sont le sport, les infrastructures de loisirs, la mobilité, la sécurité, les lieux d'échanges. Les publics ciblés par les projets sont les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, la jeunesse, les animaux.

Aujourd'hui et jusqu'à fin novembre, une équipe composée d'agents du département issus de toutes les Directions, ainsi que les membres de l'équipe du DPI, instruisent les idées déposées, en minimisant les risques liés à la faisabilité technique, administrative et financière de chaque projet.

Ces équipes, associées à certains membres volontaires de la commission citoyenne, aident les porteurs à transformer leurs idées en projets réalisables ou à les orienter vers d'autres dispositifs déjà existants. En dehors du nombre qui peut être déposé et qui, à nos yeux, on peut le déplorer, est relativement faible par rapport aux autres années et autres budgets participatifs 1 et 2, ce qui est important, c'est le taux d'intégration dans le catalogue, c'est à dire le taux permettant à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'idées passant au vote. On avait réussi entre le BPC 1 et le BPC 2 à augmenter ce taux d'intégration, de transformation d'idées en projets. Notre objectif cette année va aussi être d'augmenter ce taux de transformation.

Autre point, la stratégie d'inclusion numérique. Vous le savez, je l'avais précisé, le BPC 3 sera associé à un vote entièrement dématérialisé, pour des raisons d'efficacité d'une part, et de cohérence avec les autres politiques de dématérialisation du Département. Là aussi, deux enjeux s'ouvrent à nous et s'imposent à nous. Maintenir le volume du vote. Mais aussi faire en sorte de ne pas laisser de côté certains publics éloignés du numérique. C'est pour cela que les services s'efforcent de développer des partenariats institutionnels, en particulier avec l'ALPI et les associations, pour mener des actions spécifiques pour développer la participation de ces publics cibles.

Point II, il vous est proposé d'approuver l'adhésion du Département à l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne pour un montant de cotisation de 2 500 € et d'autoriser le Président à signer les différents actes afférents à cette adhésion.

Point III, le défraiement des membres de la commission citoyenne. Elle est composée de 30 membres garants de la transparence du dispositif. Les membres de la commission citoyenne mènent différentes actions qui engendrent des déplacements et qui légitimement peuvent prétendre à des défraiements de transport et de restauration. Ainsi, il vous est

proposé d'inscrire un crédit de 4 000 € en transfert à cette DM et d'approuver les modalités de remboursement présentées dans ce rapport qui se basent sur le barème applicable aux agents de la fonction publique.

Dernier point, l'approbation de la charte de la commission citoyenne. La commission citoyenne, composée, je vous le rappelle de 30 membres a élaboré une charte visant à édicter des principes communs à ses membres, pour eux-mêmes, mais aussi pour les futures commissions citoyennes. Elle constitue un cadre garantissant sa composition, son fonctionnement et ses missions. Et qu'il nous convient d'approuver ici.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions ou des réactions par rapport à cet exposé ? M. DUBOIS.

M. DUBOIS : Pour ma culture personnelle. Peut-être est-ce indiqué quelque part ou que cela a été dit en commission. Je voulais en savoir plus sur l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne. Quel est le but de cette association ?

Mme BERGEROO : C'est dans le rapport. C'est une institution nationale qui représente l'ensemble des acteurs et institutions, c'est-à-dire à la fois Communes, Départements, Régions, qui ont développé des dispositifs de participation citoyenne. C'est trans-politique. J'ai assisté à Rennes la semaine dernière aux 6èmes rencontres européennes de la démocratie participative. Cet institut était représenté avec d'autres acteurs nationaux. Le but est d'échanger sur des expériences, à la fois des élus, mais aussi les techniciens qui travaillent là-dessus. Il y a aussi beaucoup de publications. Lors de ces rencontres, il y avait plus de 1500 personnes, rencontres européennes avec quelques pays européens, l'Espagne, l'Allemagne, etc. On voit un fort développement de la démocratie participative avec beaucoup d'interrogations également.

Monsieur le Président : Merci pour ces précisions. Dominique DEGOS.

Mme DEGOS : Rapidement pour dire que j'ai eu la joie de participer à l'inauguration de la borne Mélo la semaine dernière à l'EHPAD de Tartas, qui a été lauréate du budget participatif n°2 avec le dépôt à nouveau de cette idée. Pour voir la joie que cela procure au niveau des résidents, je peux vous dire que le budget participatif a été largement apprécié. Et permettre ce genre de mobilisation de tout un EHPAD autour de ce projet est vraiment satisfaisant et cela prouve l'intérêt de ce dispositif.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Merci. Il nous reste 6 dossiers. Henri BEDAT pour le personnel départemental.

Dossier n° M-1 – Personnel départemental (page 1106 du volume)

M. BEDAT : Merci M. le Président. Si vous me le permettez, à la fin de la présentation, je ferai un point sur la prime Ségur parce que c'est un sujet important, qui tient en haleine les salariés depuis maintenant huit mois.

Sur le chapitre proprement dit du personnel départemental, des créations de postes. Au niveau emplois permanents, un seul emploi à créer suite au départ d'un agent mis à disposition par l'association AIRIAL au niveau de la MLPH. Un poste qui fera l'objet d'une mise à disposition auprès de la MPLH.

Sur les emplois non permanents, pour faire face à des accroissements d'activité, des postes dont vous avez le détail.

A la Direction de la culture, du patrimoine et de la communication, à la solidarité, dans le cadre de la fracture numérique, 7 postes de conseillers numériques.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, 4 postes d'assistants socio-éducatifs, 6 postes d'assistants socio-éducatifs, 2 postes de conseillers en insertion. Dans le cadre de l'appel à projets facilitateurs clauses sociales Nouvelle-Aquitaine, il vous est proposé 1 poste de facilitateur avec des prises en charge au niveau du salaire.

Le recrutement d'un doctorant pour une durée de trois ans pour une thèse avec une participation de l'ANRT à hauteur de 14 000 € pendant trois ans.

Plus classiquement, les transformations de postes liées aux départs à la retraite, aux mutations et aux réussites de concours.

Classiquement également, la révision de contrats, arrivés à terme et qu'il fallait renouveler. Vous en avez à DRH, à la solidarité (au pôle action sociale insertion, à l'action sociale et à l'enfance également), à la Direction de la Communication et à la Direction Générale des Services.

Classiquement, vous avez en annexe 3 les modalités de recrutement sur les emplois permanents.

Un point important, la majoration des rémunérations des apprentis. Je vous rappelle que nous vous fait l'effort de recruter un nombre conséquent d'apprentis cette année. Et dans ce cadre-là, il nous est offert la possibilité d'accorder un supplément de rémunération. C'est ce qui a été proposé au Comité Technique, qui a rendu un avis favorable. Il vous est proposé d'augmenter la rémunération de 10 % si l'apprenti prépare un titre ou diplôme niveau 3, 4 et 5 et 20 % si l'apprenti prépare un titre ou diplôme de niveau 2 et 1.

Avancements de grades. Là aussi, c'est quelque chose de classique validé en Comité Technique avec les représentants syndicaux.

D'abord, la fixation des taux de promotion dont vous avez le détail.

Ensuite, une fois que l'on a fixé le taux de promotion, la création des postes pour permettre les avancements de grades. Vous avez la liste. Notez qu'il y a quand même 109 postes de créés.

Ensuite, sur la promotion interne, vous avez la liste des fonctionnaires promouvables dans leur nouveau cadre d'emploi.

Ensuite, le paiement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2023. Classiquement, il faut se prononcer favorablement sur la prise en charge des dépenses d'investissement hors Autorisation de Programme sur la base de 25 % des crédits ouverts au budget 2022.

Voilà l'ensemble des dossiers présentés.

Je vais maintenant faire un point sur la prime Ségur, le feuilleton de la prime Ségur. Nous avons statué sur ce sujet déjà une fois et cela a été abordé dans différents dossiers ce matin.

Le 21 février 2022, le Premier Ministre, Monsieur CASTEX, annonçait une prime de revalorisation de 183 € mensuels pour les professionnels de la filière socio-éducative. Le 28 avril, décret de mise en application. Et pour l'ensemble des collectivités concernées, nombreuses difficultés d'application car on était sur des dispositifs peu clairs et un manque de précisions sur les bénéficiaires potentiels.

Le 24 juin, ici-même, nous votions l'instauration de cette prime de revalorisation, comme nous y étions obligés.

Mais le 16 août, le Journal Officiel est paru. La loi de finances rectificative a brouillé l'application de cette prime, avec une transformation de cette prime en complément de traitement indiciaire et avec une exclusion de certains bénéficiaires potentiels, notamment les cadres d'emplois administratifs.

A ce jour, le 4 novembre, nous sommes toujours dans l'attente du décret d'application qui précise tout cela.

Cependant, nous avons acté en Comité Technique avec les représentants des syndicats, sur la base des articles 48 B, 48 C, le versement de ce complément de traitement avec la paye de novembre, effet rétroactif au 1^{er} avril.

Cela fait un versement de 188 € nets pour 222 agents titulaires et 36 contractuels. Ce sont des personnels qui remplissaient l'ensemble des conditions de perception. Et ensuite, 42 agents titulaires et 2 contractuels qui ne remplissaient pas les conditions, notamment tous les personnels affectés au service de l'APA et de la MLPH.

Sur l'exercice budgétaire 2022 qui nous concerne, c'est un supplément de 918 000 €. En année pleine, on dépassera le million.

Je souligne la patience des services, mais aussi des personnels en attente de cette rémunération.

Ce que l'on peut regretter, c'est le manque de clarté des textes parce qu'il y a des interprétations qui sont différentes dans les structures, voire même des interprétations individuelles qui suscitent ici ou là des jalousies ou des joies.

En tous cas, pour nous Département, l'effort est important, quasiment 1 M€. Mais nous avons choisi de satisfaire un maximum d'agents, quand bien même tous n'avaient pas tous les critères. Cela fait 300 agents qui ont bénéficié avec la paye de novembre de cette prime.

Voilà ce que je voulais dire.

J'avais juste un mot sur la masse salariale, mais peut-être que Dominique COUTIERE en parlera mieux que moi.

A ce jour, on est sur une masse salariale d'environ 88 M€.

Elle n'a bougé que de 5,3 % cette année, surtout à cause des incidences de cette prime. Rappelez-vous aussi l'augmentation du point d'indice.

On est à peu près sur 3,5 M€ d'augmentation liée à ces mesures.

Tout à l'heure on a parlé de la loi TAQUET sur les assistants familiaux, c'est aussi 200 000 €.

Donc globalement, on est à 88 M€.

Je rappelle que l'on a 19 ETP supplémentaires uniquement sur l'année, sachant que l'on a recruté 23 assistants d'éducation. Pour autant, en net on arrive à 19. Cela veut dire qu'il y a des départs qui n'ont pas été remplacés, des restructurations, des mutualisations de services qui font que l'on en est à ce chiffre-là.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non ?

C'est que vous avez dû être suffisamment clair sur des sujets qui sont parfois un petit peu techniques, je vous l'accorde, surtout que les textes ne sont pas aussi clairs que l'on pourrait le souhaiter, et surtout pour le personnel, cela donne lieu à beaucoup d'interprétations comme vous l'avez précisé.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédât, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer à l'examen du dossier M2 sur l'informatique et les télécommunications, Henri BEDAT.

Dossier n° M-2 – Informatique et télécommunications (page 411 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Une DM à hauteur de 135 000 € de dépenses supplémentaires, et un transfert de crédit uniquement de 40 000 €.

Chapitre I, la maintenance applicative, pour laquelle on va transférer 40 000 € par rapport à un crédit global de 450 000 €.

Sur l'acquisition de matériel, le renouvellement : c'est là où il vous est proposé de participer à ce renouvellement en rajoutant 135 000 €.

Le 3^e dossier a déjà été évoqué plusieurs fois ici et largement en commission. C'est la sécurisation des centres de données. C'est un sujet qui est d'actualité. Sachez que nous avons deux centres de données qui sont connectés sur Mont-de-Marsan. Ce qui vous est proposé, c'est de renforcer notre sécurité en créant un 3^{ème} site qui serait au moins distant de 40 km. Créer un site, cela veut dire amener la fibre. Vous avez une idée du coût que cela peut représenter. Mais en tous cas, cela peut être mutualisé par rapport à des structures qui seraient intéressées pour se mettre à l'abri de connexions étrangères. En tous cas, il vous est proposé aujourd'hui de continuer les travaux en ce sens, mais également de solliciter auprès de la Région une subvention à hauteur de 914 825 €.

Sur le sujet suivant, on est là-aussi à la recherche de subventions par rapport à des efforts conséquents qui ont été faits lors de la crise du COVID avec la mise en œuvre d'acquisitions de matériel. Vous le voyez, 725 ordinateurs portables, 600 casques, 150 webcams. Tout ceci a un coût et il vous est proposé d'aller demander une subvention de la Région à hauteur de 451 929 €.

Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va donner la parole à Dominique COUTIERE pour les 4 derniers dossiers pour les informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données au Président.

Dossier n° M-3 – Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données au Président (page 1136 du volume)

M. COUTIERE : Comme vous le savez, pour que l'on soit efficace, on donne des délégations à notre Président au titre des assurances, au titre des contentieux, des marchés publics et des régies. Vous avez tout en annexe. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Dossier n° M-4 – Recouvrement des créances départementales présentées comme irrécouvrables (page 1160 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : On passe au dossier suivant qui est également un dossier compliqué. Vous savez que de temps en temps, nous avons des recettes prévues que l'on n'arrive pas à recouvrer après travail avec le Payeur Départemental. Ainsi, on vous demande de passer

en pertes au titre du budget principal la somme de 33 112,06 €. Au titre du budget départemental d'Ognoas, 128,92 €. Au titre de l'EPSII (Etablissement Public de Soins pour l'Insertion et l'Intégration), un budget annexe du Centre de l'Enfance, pour 3 276,58 €.

Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Dossier n° M-5 – Programmation Pluriannuelle des Investissements – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (page 1165 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Le dossier suivant, c'est toute la session d'aujourd'hui qui a consisté à faire des modifications dans les différents sujets qui ont été abordés, que ce soient les collèges, l'enseignement, la jeunesse, l'aide sociale, trouvent leur traduction dans la programmation pluriannuelle en AP/CP, dont vous avez le tableau qui vous a été fourni au titre de l'exercice et des trois exercices suivants.

Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à Mme Péducasse), Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot (a donné pouvoir à M. Delpuech), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Dossier n° M-6 – Décision Modificative n°2-2022 (page 1174 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Le plus important est le dossier final sur la DM telle qu'elle vous a été proposée aujourd'hui, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 318 000 €.

Quels ont été les principaux éléments ?

En investissement, c'était l'avance en trésorerie que l'on donne aux EHPAD pour 1 055 000 €. Sur la voirie départementale, ce sont divers ajustements qui ont été faits. Comme on ne pourra pas faire Tarnos comme on le souhaitait pour 1,4 M€, on récupère. Les opérations d'entretien et de sécurité pour 2,7 M€. Pour la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes, c'est le problème des affectations que l'on a données en complément de ce que font les communes dans ce domaine-là. Et comme elles n'ont pas dépensé l'argent, on ne le dépense pas nous non plus.

En fonctionnement, des ajustements divers dans tous les secteurs, que ce soit le RSA, que ce soit l'APA, en plus et en moins. Idem pour le SDIS qui est un sujet important puisqu'on alloue une somme supplémentaire de 2,1 M€. Ce n'est pas un ajustement, mais une contribution supplémentaire pour tenir compte de ce qui s'est passé au cours de l'été. La masse salariale, Henri BEDAT vient d'en parler pour donner les ajustements que l'on a été amené à faire compte tenu de la prise en compte du Ségur et des diverses décisions qui ont été prises au niveau gouvernemental. Et puis, la notification définitive des plus et moins pour les droits de mutation, puisque vous savez que nous sommes contributeurs et bénéficiaires, et c'est à la fin de l'année que nous le savons.

En fonctionnement, on a eu des allocations supplémentaires qui n'avaient pas été prévues. Sur les droits de mutation, tels qu'on les avait imaginés à 120 M€, nous avons budgété 6 M€ de plus parce que nous approchons de la fin de l'année et que l'on sait à peu près où l'on va aller. On a une revalorisation de la fraction de TVA qui nous a été allouée et on a la somme définitive de l'Etat.

Tout cela nous permet de dire que l'on ne fera pas au titre de 2022 d'emprunt. Donc on fait une reprise d'emprunt.

Je ne l'ai pas dit, mais sur les droits de mutation, on avait décidé dans le budget initial de faire une provision de 3 M€ en disant « *on verra bien* ». Sachant que quand on a vu la complexité de la possibilité de reprise de ces 3 M€, on annule la provision que l'on avait faite au titre de l'exercice 2022.

Ce qui est important, c'est qu'il n'y aura pas d'emprunt pour nous donner de la marge de manœuvre pour les années futures.

Cela se traduit par le bilan global qui vous a été donné dans les dossiers fournis et je n'ai plus rien à rajouter. On vous demande d'approuver cette Décision Modificative telle que je l'ai présentée.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour cet exposé.

Je présume qu'il y a des explications de vote et des demandes de prise de parole. Le dossier que vient de présenter Dominique COUTIERE, c'est la reprise de l'ensemble de nos dossiers, la traduction budgétaire pour ouvrir un crédit en dépenses et en recettes. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Damien DELAVOIE, Julien DUBOIS.

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, je parle au nom du Groupe Communiste et Citoyen.

De notre côté, nous ne pouvons que souligner les efforts significatifs de la Collectivité en matière de solidarité en faveur des personnes fragiles et leurs familles.

Il est à nos yeux tout à fait logique de poursuivre le soutien à la revalorisation des métiers d'accompagnement du secteur adultes handicapés.

La politique volontariste en matière de logement, de recherche de diagnostics et d'accompagnement pour apporter des réponses aux besoins en logement et la question des jeunes et des travailleurs saisonniers est d'une grande importance, tant sur le plan social qu'économique, puisque de nombreux emplois ne sont pas pourvus en raison du logement qui en est un frein.

Nous souscrivons, bien évidemment, à la dotation complémentaire allouée au SDIS (de 2,1 M€), dans le cadre d'un fort surcroît d'activité sur le territoire qu'il a subi, mais également dans le cadre des renforts extérieurs qu'il a apportés aux départements voisins. La prévention et la lutte contre les incendies de forêt peuvent être efficaces si les moyens humains, techniques, financiers, juridiques et organisationnels y sont consacrés. La participation de l'Etat est insuffisante. Celui-ci doit prendre ses responsabilités.

Enfin, nous saluons également les efforts consentis dans le domaine de l'éducation. Les investissements et entretiens des bâtiments concourent à l'épanouissement des élèves, mais également à la qualité de vie des acteurs de l'éducation.

C'est tout naturellement que notre groupe votera pour cette DM2. Merci.

Monsieur le Président : Merci. Julien DUBOIS.

M. DUBOIS : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons voté « contre » lors du vote du Budget Primitif de cet exercice. Cette Décision Modificative, si elle ne remet pas en cause les grands équilibres, notamment des choix sur le plan fiscal que nous avons contestés, permet des avancées notables, nous le soulignons, notamment sur l'accompagnement du SDIS et des métiers tels que l'aide à domicile et l'accompagnement des EHPAD.

De ce point de vue-là, en fonction de ces avancées, nous ne rejeterons pas cette Décision Modificative et nous nous abstiendrons.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, dernière session budgétaire de l'année, une année que j'oserai qualifier de riche puisque nous avons bénéficié de finances saines. Gestion saine nous le savons et apport notamment par les DMTO qui nous permettent d'avoir des finances saines, qui nous permettent donc de ne pas emprunter cette année. C'est notable et je pense que peu de collectivités territoriales peuvent s'enorgueillir de ne pas emprunter sur une année pleine.

Et puis riche aussi parce que cela nous a permis de prendre un certain nombre de mesures favorables aux Landais, quels qu'ils soient. Pour les plus âgés, par toutes les mesures sur l'autonomie, les personnes âgées aussi avec les EHPAD, ainsi de suite, aux plus jeunes. Mais également, toujours grâce à un règlement d'entreprise, pour les porteurs de projets, ainsi de suite.

Donc, une année que l'on peut qualifier de bonne année et d'année riche.

Pour entendre au Sénat beaucoup d'élus, d'anciens Présidents de Conseils départementaux ou de gens qui sont toujours dans les Conseils départementaux, je peux vous dire que notre santé financière n'est pas ce qui est le mieux partagé en France. Il commence à y avoir des appels de Présidents de Conseils départementaux qui tirent la sonnette d'alarme, compte tenu de tout ce qui a été décidé. Je pense au Ségur de la santé, je pense à l'augmentation du salaire des fonctionnaires, qui sont tout à fait bienvenus, mais exigés

par l'Etat et financés par les Départements. Je peux vous dire qu'un certain nombre de Départements sont en grande difficulté.

Nous, nous avons - je ne qualifie pas cela de chance - nous avons la chance de pouvoir mener à bien nos politiques et malgré tout, d'avoir une bonne santé financière. Ce n'est pas de la chance. Je pense que c'est le fruit d'une gestion qui a été extrêmement rigoureuse ces dernières années. La chance d'avoir un département attractif, certes, mais un département que nous avons su rendre attractif.

Nous sommes un Département heureux, Monsieur le Président. Je pense pouvoir le dire. Simplement, je ne sais pas comment il faut le dire, croisons les doigts pour que les années à venir ne nous fassent pas trop démentir ce beau tableau que je viens de dresser. Nous savons que quelques nuages s'amoncellent. En tous cas, nous aurons pris un peu d'avance et cette gestion et cette bonne santé financière nous permettent de voir venir, pour le dire de manière triviale.

Bien évidemment, nous voterons cette DM.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup pour les explications de vote de l'ensemble des groupes représentés dans cette Assemblée.

Certes, la situation de la Collectivité, comme l'a expliqué Dominique COUTIERE, est pour l'instant tout à fait correcte et tout à fait saine. Ce n'est jamais le fruit du hasard, c'est multifactoriel. C'est à la fois les effets d'une gestion, C'est à la fois d'un positionnement géographique qui génère des recettes conséquentes, C'est à la fois d'une situation sociale, qui, par certains aspects, est moins détériorée sur notre territoire qu'à certains endroits. Il y a beaucoup d'éléments qui viennent expliquer la situation et qui ne sont pas que le résultat de choix. Mais par contre, cette situation permet les choix politiques que nous faisons de pouvoir accompagner un certain nombre de personnes qui sont en situation vulnérable et d'accompagner un certain nombre de travailleurs qui, eux, aujourd'hui, ne sont peut-être pas reconnus à leur juste valeur. Et c'est pour cela que l'on peut leur apporter des soutiens complémentaires et que l'on peut aussi mener une politique en direction de nos aînés qui est relativement ambitieuse.

C'est parce qu'on a cette situation que l'on peut faire ce genre de choses et il est possible, comme vous le dites Madame la Sénatrice, que d'autres Départements, aujourd'hui, n'ayant pas la même latitude ou la même marge de manœuvre, sont peut-être plus en difficulté et c'est vrai que l'on reçoit de plus en plus de courriers émanant de Présidents de Départements de toutes sensibilités politiques et particulièrement dans les secteurs du Centre de la France et de l'Est, qui ont beaucoup plus de mal que nous à pouvoir faire face à l'ensemble des augmentations auxquelles nous devons faire face, et celle évoquée sur l'énergie pour 2023 est quand même particulièrement préoccupante.

C'est pour cela que lors des assises des Départements de France à Agen, tous les Présidents de Départements ont plaidé auprès du Gouvernement pour qu'il prenne bien la mesure de cette situation, en rappelant que les Départements n'étaient pas les sous-traitants des politiques de l'Etat. Et si vous avez été attentifs, particulièrement quand Henri BEDAT a parlé d'un certain nombre de créations d'emplois, elles se font dans le cadre de conventions partagées entre l'Etat et le Département, où on est là pour mettre en œuvre les politiques qui sont menées par l'Etat et pour lesquelles on est des financeurs relativement importants.

Il est sûr que l'on aimerait que les Départements dans leur ensemble soient un peu mieux considérés. Aujourd'hui, il nous semble que nous sommes souvent cités dans les discours, mais nous ne sommes pas encore réellement pris en compte. Parmi toutes les collectivités de ce pays, on ne souhaiterait pas être les collectivités les plus invisibles aux yeux du Gouvernement. Parce que c'est vraiment sincèrement ce que l'on ressent le plus souvent.

Je suis très heureux que beaucoup de Ministres viennent parcourir ce département pour venir voir les politiques qui sont menées. Cela nous fait toujours plaisir.

Mais je souhaite par contre qu'il y ait une meilleure prise en compte de nos demandes et surtout dans les domaines que l'on traite. Les allocations individuelles de solidarité, au fil des années, sont de plus en plus à la charge du Département - je rappelle que c'est l'APA, la PCH et le RSA – ou le reste à charge est de plus en plus important, et il n'y a pas de réelle prise en compte de cet élément-là dans les politiques publiques.

Une nouvelle fois, on veut nous faire signer un pacte de réduction des dépenses, en qualifiant cela de Pacte de Confiance. Je veux bien que l'on change les mots. Ce n'est plus le Pacte de Cahors, c'est le Pacte de confiance. Mais à l'arrivée, c'est quand même une baisse des dépenses de fonctionnement sur laquelle on doit contractualiser. Le vocabulaire change, mais les pratiques, elles, n'évoluent pas.

Par rapport aux annonces du Président de la République sur le SDIS. Madame DEDIEU, l'autre jour quand on a abordé le sujet du SDIS, vous avez dit que c'était de notre compétence et qu'il fallait bien que l'on assume nos responsabilités. Certes. Comme je l'ai expliqué, la compétence est partagée entre l'Etat et les Départements. Parce que c'est quand même l'Etat qui décide en matière de défense contre l'incendie en phase opérationnelle et c'est quand même le Département qui paye. On en a la traduction dans le budget cette fois encore.

Le Président de la République, lors de son intervention la semaine dernière, a annoncé un certain nombre de mesures par rapport au financement de la défense contre l'incendie. Je les ai qualifiées d'insuffisantes, surtout au niveau des financements du SDIS. Parce que, sincèrement, 150 M€, ramenés à l'échelle de notre Département, c'est moins de 1 M€. Quand vous voyez que l'on vient de rajouter 2 M€ en DM2, vous voyez à peu près la prise en compte de nos problèmes.

Et surtout, le fait qu'il n'a pas tranché et qu'il a ouvert le débat alors que cela fait 15 ans que l'on demande la même chose sur le positionnement des moyens aériens au cœur du massif d'Europe. C'est en ce sens que je trouve que cela manque de courage. Et un signe qui n'est pas très encourageant, c'est quand on confie ce genre de mission à l'ancien Président du Département du Var, dont on sait qu'il sera plus attaché à garder les moyens sur son territoire qu'à les faire partager sur le reste de la France.

C'est tout cela qui me laisse un peu sur ma fin au niveau des annonces. Il y a eu des éléments positifs sur la météo des forêts, sur l'augmentation des moyens aériens sur le mandat, passer de 12 à 16 canadairs. Il y a un certain nombre d'annonces qui sont positives.

Mais par rapport à la problématique que nous avons vécue, je trouve que cela reste insuffisant.

C'est pour cela que nous sommes amenés à prendre des mesures complémentaires et que l'année prochaine, certainement, on devra apporter des compléments encore importants au financement de Service Départemental d'Incendie et de Secours.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à M. Delpuech), , Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (4).

ADOpte A LA MAJORITE

Merci beaucoup. Je vous demanderai de signer en sortant et on se retrouve le 18 novembre pour une Commission permanente à 10 h 30 et non à 10 h.

La séance est levée à 14 h 45

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de Séance,



Julien PARIS

N°s	PROCES-VERBAL DES DEBATS Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022	Pages du rapport
A-1	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	5
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	8
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	9
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	11
B-1	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	12
M-1	MOTION – POUR UNE SOCIÉTÉ LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	20
C-1	C - SOLIDARITE TERRITORIALE SOLIDARITE TERRITORIALE – FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT LOCAL	23
C-1	SOLIDARITE TERRITORIALE – FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FEC)	23
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	24
C-3	COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE CONCERNANT LA GESTION DE XL HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES	31
D-1	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES - BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - TRANSPORTS	32
E-1	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES	35
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	36
E-3	PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	37
E-4	DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	38

N°s	PROCES-VERBAL DES DEBATS Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022	Pages du rapport
E-5	DECHETS	45
E-6	TRANSITION ENERGETIQUE	40
M-2	MOTION – SOUTIEN AUX COLLECTIVITES FACE A LA HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE	43
E-7	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	46
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LANDAISE	46
F-2	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	48
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITE TERRITORIALE	50
G-2	TOURISME - THERMALISME	51
G-3	APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT (SATEL) DES LANDES ET DE SON PACTE D'ACTIONNAIRES	52
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (SATEL)	53
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENERLANDES)	54
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE GASCOGNE ENERGIES SERVICES (GES)	54
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DOMOLANDES	55
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE HUBICS	56
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "SOCIETE DE GESTION DE LA STATION DE MOLIETS". (SOGEM)	56
G-4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "SOCIETE D'EXPLOITATION DES INTERETS DE PORT D'ALBRET" (SEIPA)	56

N°s	PROCES-VERBAL DES DEBATS Réunion du Conseil départemental Vendredi 4 Novembre 2022	Pages du rapport
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	EDUCATION	57
I-2	SPORT	59
	J - JEUNESSE	
J-1	JEUNESSE	61
	K - CULTURE	
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	63
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	64
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	66
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	68
M-3	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	69
M-4	RECOUVREMENT DES CREANCES DEPARTEMENTALES PRESENTEES COMME IRRECOUVRABLES	69
M-5	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	70
M-6	DECISION MODIFICATIVE N°2-2022	71